



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

OBJET : DCA_074/2026 – BUDGET PRIMITIF 2026 - ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRINCIPAL

	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE AVRIL A 18H00
Nombre de délégués en exercice : 85	LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES
Présents : 74	M. GRIMA, M. BRUNEAU, M. DUPONT, MME LASMAK, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. DELBOSQ, MME LANDRIN, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, MME GILARD, M. JIMENEZ, M. PERIE, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, M. BONNET, M. GONANO, M. BOT, M. ROUX, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, M. CHAU VAN (SUPPLEANT DE MME MAZET), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. MALCAYRAN (SUPPLEANT DE M. RODRIGUEZ), MME ROCCHIETTI, M. SOFYS, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.
Absents : 11	MME DELCROS, M. VO VAN, MME SANZ, M. FELLAH, M. FARGUE, MME LUGUET, MME VIGUIE, MME NAY BEN AMOR, M. VALETTE, M. RAYSSAC ET M. BUISSON.
Pouvoirs : 10	MME DELCROS A MME BENARD M. VO VAN A M. DUPONT MME SANZ A M. GARAY M. FELLAH A MME BRANDOLIN ROBERT M. FARGUE A M. DELBOSQ M. RAYSSAC A M. FREMY MME VIGUIE A M. MIRANDE M. VALETTE A MME LABOURNERIE MME LUGUET A MME GENOVESIO M. BUISSON A M. SANCHEZ
Secrétaire de séance :	M. JANRAY
Date de la convocation dématérialisée :	VENDREDI 17 AVRIL 2026

EXPOSE :

Le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 avril dernier a permis de poser les bases de la trajectoire financière que l'Agglomération d'Agen entend suivre : préserver de bons ratios financiers en termes d'épargne brute et de niveau d'endettement tout en continuant à investir pour le développement du territoire et en renforçant le soutien financier aux communes membres.

Dans la prospective financière 2026-2032, l'exercice 2026 apparaît comme un exercice de transition. Il doit d'abord permettre d'honorer les engagements pris lors du précédent mandat et d'achever les projets en cours. Le budget primitif proposé intègre par ailleurs les montants de fiscalité et de dotations notifiés par les services de l'Etat.

Pour le reste, il s'agit d'un budget de reconduction qu'il conviendra de réexaminer à l'occasion d'une prochaine décision modificative lors de laquelle de nouveaux arbitrages pourront être rendus.

En effet, à ce stade, seules deux mesures emblématiques annoncées dès le conseil communautaire d'installation du 9 avril ont pu être prises en compte dans ce budget primitif :

- l'augmentation de l'enveloppe du Fonds de solidarité territoriale (FST) de 30 à 40€/habitant,
- la constitution d'une provision pour un Fonds de soutien risques naturels, lissée sur 3 ans pour atteindre un montant total d'1M€ en vue d'aider les communes qui subiraient des dégradations de leurs voiries, dans le cadre d'évènements climatiques violents.

Les ratios financiers prévisionnels qui ressortent de ce budget primitif sont dans les standards de ceux qui avaient été présentés au budget primitif 2025. Un suivi rigoureux de l'exécution comptable de ce budget et une future décision modificative devront permettre d'aboutir à une amélioration de ces ratios au stade du compte financier unique (CFU) 2026.

I – LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender la formation de l'épargne tout en précisant les volumes financiers et les variations par poste.

Depuis 2015 l'ensemble des dépenses et recettes (directes et indirectes) liées au personnel de l'Administration commune (Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen) sont prises en charge sur le budget principal de l'Agglomération (avec remboursement par la Ville d'Agen et le CCAS). Toutefois, afin de n'examiner que le périmètre de compétences de l'Agglomération, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen qui n'y figurent pas.

Les montants sont exprimés en K€	BP25	CA25	BP26	% Var BP26/CA25
COMPTE				
+ 70 Vente de produits hors GRH	3 241	3 485	3 150	-9,6%
+ 73 et 731 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	46 555	46 613	47 645	2,2%
+ 74 Dotations et subventions hors GRH	15 579	16 747	15 289	-8,7%
+ 75 Produits de gestion courante hors GRH	376	386	439	13,7%
Recettes courantes de fonctionnement (A)	65 751	67 231	66 523	-1,1%
- 60 Achats	3 527	3 363	3 385	0,7%
- 61 Services extérieurs	14 952	14 780	15 177	2,7%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	2 943	2 840	2 839	0,0%
- 65 Charges de gestion courante	9 621	9 421	9 913	5,2%
Dépenses externes de fonctionnement (B)	31 043	30 404	31 314	3,0%
Valeur ajoutée (C = A - B)	34 708	36 827	35 209	-4,4%
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	265	259	269	3,9%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74+75 GRH)	17 285	17 031	17 467	2,6%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	17 550	17 290	17 736	2,6%
Epargne de gestion (E = C - D)	17 158	19 537	17 473	-10,6%
+ 76 Produits financiers	3	3	2	
- 66 Charges financières	2 960	2 940	3 160	7,6%
Résultat financier de fonctionnement (F)	-2 957	-2 937	-3 158	7,6%
+ 78 Reprise sur dotation aux provisions	0	0	0	
- 68 Dotations aux provisions	112	112	401	258,0%
Dotations aux provisions (G)	-112	-112	-401	258,0%
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	14 089	16 488	13 914	-15,6%

A – LES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires ont été réalisées sur la base de l'état fiscal 1259-FPU notifiant les bases fiscales prévisionnelles pour 2026 ainsi que les allocations compensatrices et sur la base des montants de dotations publiés sur le site de la DGCL.

Les montants sont exprimés en K€ COMpte	BP 2025		BP25	CA 2025		CA25	BP 2026		BP26	% Var BP26/CA25
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
+ 70 Vente de produits hors GRH		3 241	3 241		3 485	3 485		3 150	3 150	-9,6%
+ 73 et 731 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	12 042	58 597	46 555	12 109	58 722	46 613	12 225	59 870	47 645	2,2%
+ 74 Dotations et subventions hors GRH		15 579	15 579		16 747	16 747		15 289	15 289	-8,7%
+ 75 Produits de gestion courante hors GRH		376	376		386	386		439	439	13,7%
Recettes courantes de fonctionnement (A)	12 042	77 793	65 751	12 109	79 340	67 231	12 225	78 748	66 523	-1,1%

Les recettes courantes de fonctionnement prévisionnelles, diminuées des reversements de fiscalité aux communes (il s'agit du chapitre 014 où sont prévues principalement les attributions de compensation positives et la dotation de solidarité), sont en recul de 1,1% par rapport au CA 2025.

Le chapitre 70 « produits des services et du domaine » enregistre la baisse la plus importante (-335k€ soit -9,6%). Celle-ci s'explique principalement par la prévision budgétaire prudente faite au niveau de la refacturation aux communes membres des prestations d'entretien de voirie. En effet, en cette année de renouvellement électoral, les programmations d'entretien n'ont pas toutes été validées par les communes et les conventions correspondantes n'ont pas encore été signées avec l'Agglomération. Dans cette attente, la recette prévisionnelle inscrite au budget est de 500k€ alors que 868k€ avaient été réalisés en 2025. Les prévisions de dépenses du service voirie, notamment pour l'achat de matériaux, ont également été ajustées à la baisse. Si les communes devaient finalement avoir recours aux services de l'Agglomération à la même hauteur qu'en 2025, les prévisions budgétaires seront ajustées en conséquence en décision modificative.

Dans la nomenclature M57, le chapitre 73 se décline désormais en un chapitre 73 « impôts et taxes » et un chapitre 731 « fiscalité locale ». Toutefois, pour faciliter la lecture et l'analyse des chiffres, ces deux comptes restent regroupés en un seul chapitre 73 au sein des tableaux présentés dans ce rapport.

S'agissant des taxes existantes, toutes les prévisions sont faites à taux constants. Les seules évolutions projetées proviennent de l'évolution prévisionnelle des bases fiscales notifiée dans les états 1259 :

- soit sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives calculée à partir de l'inflation constatée en 2025 et décidée en loi de finances (+0,8%) pour les seuls locaux d'habitation,
- soit sous l'effet de l'actualisation annuelle des tarifs pris en compte pour le calcul de la valeur locative des locaux professionnels (décision en commission départementale des valeurs locatives sur proposition des services fiscaux),
- soit du fait d'une progression physique des bases fiscales (constructions nouvelles, travaux d'amélioration...),
- soit du fait de dégrèvements accordés par les services fiscaux à la suite de réclamations des contribuables.

Conformément à la décision prise en Conseil d'Agglomération en avril 2025 (DCA_031/2025 du 10 avril 2025), une nouvelle taxe est introduite dans le panier fiscal de l'Agglomération d'Agen. Il s'agit de la taxe GEMAPI, affectée au financement de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dont le produit attendu pour 2026 a été fixé à 600k€ (cf. rapport de vote des taux présenté à ce même conseil).

Au global, la progression du produit fiscal attendue au BP 2026 est de +1,9%.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol26/25
THRS	11 961	574	673	1 164	894	530	473	-10,8%
TEOM	12 492	12 661	13 615	14 499	15 194	15 589	15 790	1,3%
TFPNB et TAFNB	288	282	315	342	364	361	366	1,4%
TFB		1 150	1 239	1 317	1 378	1 412	1 436	1,7%
<i>sous total fiscalité ménages</i>	<i>24 741</i>	<i>14 667</i>	<i>15 842</i>	<i>17 322</i>	<i>17 830</i>	<i>17 892</i>	<i>18 065</i>	<i>1,0%</i>
CFE	12 032	9 960	10 410	11 559	12 099	12 746	13 145	3,1%
TASCOM	1 587	1 635	1 792	2 052	2 537	2 340	2 225	-4,9%
CVAE	6 958	7 091	7 111					
IFER	498	542	561	610	613	693	702	1,3%
<i>sous total fiscalité économique</i>	<i>21 075</i>	<i>19 228</i>	<i>19 874</i>	<i>14 221</i>	<i>15 249</i>	<i>15 779</i>	<i>16 072</i>	<i>1,9%</i>
Fraction TVA		12 549	14 288	22 330	22 320	22 442	22 567	0,6%
<i>sous total fraction impôt national</i>		<i>12 549</i>	<i>14 288</i>	<i>22 330</i>	<i>22 320</i>	<i>22 442</i>	<i>22 567</i>	<i>0,6%</i>
Taxe GEMAPI							600	
ROLES SUP	394	418	777	174	326	302	200	-33,8%
TOTAL	46 210	46 862	50 781	54 047	55 725	56 415	57 504	1,9%

On voit que les bases de taxe foncière et de TEOM progressent un peu plus (respectivement 1,3% et 1,7%) que le coefficient de revalorisation forfaitaire (0,8%) ce qui dénote un certain dynamisme des bases de l'Agglomération.

On constate également un bon rythme d'évolution des bases de cotisation foncière des entreprises (+3,1%) qui témoigne de la dynamique économique du territoire et montre que la politique de développement économique portée par l'Agglomération porte ses fruits.

Au niveau de la fraction de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), seul le produit prévisionnel pour 2026 a été notifiée à l'Agglomération (22 567k€). Il est légèrement supérieur au produit perçu en 2025 (22 442k€), soit +125k€ (+0,6%). En revanche, le montant définitif, qui donne lieu chaque année à des régularisations en n+1 (soit un rôle complémentaire, soit un remboursement), n'est pas encore connu pour 2025. N'ont donc été inscrits au BP 2026 ni de crédits en vue d'un éventuel remboursement (pour mémoire, 194k€ reversés à l'Etat en 2024) ni de crédits en vue d'un éventuel rôle complémentaire (pour mémoire, 60k€ complémentaire perçus en 2025).

D'un autre côté, deux taxes apparaissent en retrait :

- les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ont été revues considérablement à la baisse du fait d'un nombre important de dégrèvements accordés par les services fiscaux aux contribuables ayant fait des réclamations à la suite de la campagne de déclaration « gérer mes biens immobiliers » (GMBI). Les propriétaires sont en effet invités à déclarer chaque année sur cette plateforme, les occupants de leurs biens. Ces déclarations ont eu, dans un premier temps, pour

conséquence de ramener un certain nombre de biens dans l'assiette d'imposition (cf augmentation significative du produit de THRS en 2023). Mais depuis 2024, cette assiette fait l'objet de corrections régulières à la suite du traitement des réclamations des contribuables par les services fiscaux. Cela rend ce produit très volatil et difficile à prévoir. Désormais, il est même inférieur (473k€) au produit qui était perçu en 2022 (673k€) avant la campagne de déclaration « GMBI ».

- le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est également en baisse (-115k€ soit -4,9%) mais le produit définitif effectivement perçu est souvent supérieur au montant prévisionnel notifié (il y avait par exemple 151k€ d'écart entre le montant prévisionnel notifié et inscrit au BP 2025 et le montant définitif effectivement perçu au CFU 2025).

On retrouve également au chapitre 73 :

- les attributions de compensations négatives reversées par les communes (237k€),
- le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), stable par rapport à 2025 (386k€),
- le Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC), estimé en légère diminution par rapport à 2025 (1 054k€ soit -3,8% par rapport à 2025, soit l'équivalent de la baisse constatée entre 2024 et 2025) mais dont on ne connaîtra le montant réel qu'au mois de juillet,
- la taxe de séjour anticipée en hausse par rapport à 2025, du fait de l'augmentation des tarifs décidée en 2025 (DCA_032/2025 du 10 avril 2025), soit 380k€ au lieu de 351k€ et qui fait l'objet d'un reversement intégral à l'office de tourisme intercommunal (OTI),
- le reversement du produit des jeux, stable également, à hauteur de 50k€.

Le chapitre 74 « dotations et subventions » enregistre, comme le chapitre 70, une nette régression par rapport à 2025 (-1 458k€ soit -8,7%). Les principales baisses constatées sur ce chapitre concernent :

- l'allocation compensatrice des exonérations de CFE qui baisse de 376k€ par rapport à 2025 (-10,2%) du fait de la disposition de la loi de finances 2026 minorant la compensation relative à l'abattement de 50% des bases des locaux industriels,
- les fonds européens destinés au financement de la compétence emploi (FSE), pour lesquels la lourdeur et la longueur d'instruction des dossiers entraînent des niveaux de versements très irréguliers d'une année sur l'autre, avec 114k€ attendus en 2026 contre 369k€ perçus en 2025 (soit -255k€),
- le financement des actions menées dans le cadre de la « révolution des poubelles » (cf. paragraphe spécifique ci-après),
- le FCTVA en fonctionnement (-70k€) du fait du passage en régime n+1 pour les EPCI décidé dans le cadre de la loi de finances 2026,
- les participations versées par la CAF qui ressortent également en baisse de 70k€ du fait des nouvelles modalités de versement mises en œuvre depuis 2025 qui ont majoré les montants perçus en 2025 (solde du montant 2024 + acompte de 70% sur le montant 2025),
- la DGD SCOT et PLUI dont les montants n'ont pas encore été notifiés (70k€ inscrits par prudence au BP 2026 contre 156k€ perçus en 2025).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est quant à elle stabilisée à hauteur de 7,8M€ au total, l'augmentation de la dotation d'intercommunalité (+178k€) compensant la diminution de la compensation part salaire (-186k€).

Enfin la hausse attendue sur le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » provient essentiellement d'un remboursement attendu en 2026 de la part d'EDF d'un trop payé sur l'ancien contrat de fourniture d'électricité.

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Les dépenses externes de fonctionnement

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2025		BP25	CA 2025		CA25	BP 2026		BP26	% Var BP26/CA25
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
- 60 Achats	3 527		3 527	3 363		3 363	3 385		3 385	0,7%
- 61 Services extérieurs	14 952		14 952	14 780		14 780	15 177		15 177	2,7%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	2 943		2 943	2 840		2 840	2 839		2 839	0,0%
- 65 Charges de gestion courante	9 621		9 621	9 421		9 421	9 913		9 913	5,2%
Dépenses externes de fonctionnement (B)	31 043		31 043	30 404	0	30 404	31 314		31 314	3,0%

Les dépenses externes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 31,3M€, en augmentation de 3% par rapport au CA 2025.

Les augmentations constatées au niveau des 3 articles (60, 61 et 62) du chapitre 011 « charges à caractère général » s'élèvent à +418k€ par rapport à 2025 et portent principalement sur :

- la compétence GEMAPI (+176k€) avec la maintenance de nouveaux ouvrages et les interventions nécessitées par l'épisode de fortes crues de février dernier,
- les fluides, la maintenance et l'entretien des bâtiments communautaires (+161k€),
- les consommations électriques liées à l'éclairage public (+135k€ liés à l'élargissement des plages horaires d'éclairage nocturne, à l'augmentation du tarif et à la réception tardive de factures 2025),
- la réalisation d'un audit obligatoire (55k€) de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui conditionne les financements alloués par la CAF.

Le chapitre 65, ressort lui aussi en hausse par rapport au CA 2025 (+492k€ soit +5,2%), principalement en raison de :

- la nouvelle participation, qui s'élève à 204k€ en 2026, à verser au GIP de l'Agropole DCA_124/2025 du 30 octobre 2025),
- l'augmentation des indemnités de contentieux (+86k€),
- la provision à verser au COS pour la gestion des tickets restaurant (+77k€),
- l'évolution de la subvention à verser à l'association La Serre qui gère l'incubateur pépinière d'entreprise construit par l'Agglomération sur la zone TAG, soit 210k€ pour 2026 (+50k€ par rapport à 2025), selon la convention triennale signée avec l'association,
- la montée en puissance du régime d'aide à l'installation des agriculteurs (enveloppe de 72k€ ouverte au BP 2026 pour 26k€ distribués en 2025, 1^{ère} année de mise en œuvre du dispositif, soit +46k€),
- la revalorisation annuelle du contingent versé au SDIS qui atteindra 3 852k€ en 2026, soit +40k€ par rapport à 2025.

L'évolution détaillée des dépenses émergeant au chapitre 65 est retracée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles chapitre 65 (k€)	CA 2025	BP 2026
Contingent SDIS	3 812	3 852
Subventions enseignement supérieur	867	856
COS et CNAS (subvention statutaire + tickets restaurant)	550	631
Subventions cohésion sociale, politique de la ville	675	617
Indemnités et frais élus	526	530
Subvention d'équilibre budget annexe MIN (B15)	515	497
Subvention Eco (dont Agence du commerce et La Serre)	237	493
Subventions OTI	406	411
Crèches communautaires	355	355
Frais informatiques (Cloud)	284	341
Participation SMAD	256	256
Subventions Emploi	204	202
Subventions évènementiel	266	198
Participation Syndicats intercommunaux	167	193
Indemnités contentieux	46	133
Subventions Agriculture (aide à l'installation)	26	87
Subventions déchets, économie circulaire	57	75
Subvention Habitat, Logement	65	63
Subventions et remboursement frais AAGV	32	38
Admissions en non valeur	49	17
Subventions Club TGV et ligne Agen-Périgueux	0	11
Divers	26	57
TOTAL	9 421	9 913

Enfin, le chapitre 014, présenté en atténuation des recettes fiscales, recouvre :

- **les attributions de compensation (AC)** reversées aux communes (10 516k€) : en l'absence de nouveau transfert de compétence prévu en 2026, le montant des AC prévisionnelles 2026 est identique au montant des AC 2025 (DCA_004/2026 du 26 février 2026),
- **la dotation de solidarité communautaire (DSC)**, à hauteur de 1 141k€, répartie entre les 44 communes membres. Le montant de l'enveloppe ne change pas en 2026 mais le calcul de la répartition entre les communes a été actualisé à partir des chiffres de la fiche DGF 2025 (potentiel fiscal, revenu/habitant) et des données fournies par la DDT au 1^{er} janvier 2025 pour les logements sociaux et par l'Education Nationale pour les enfants scolarisés (cf tableau de répartition en fin de rapport).
- le reversement à l'OTI de la taxe de séjour perçue par l'AA (380k€) ainsi que le reversement des taxes additionnelles perçues, depuis 2024, pour le compte de la société de financement de la LGV-GPSO (129k€) et à compter du 1^{er} janvier 2026, pour le compte du Conseil départemental de Lot-et-Garonne (38k€).

2) Zoom sur le service public de collecte et de traitement des déchets

Au regard de l'importance des dépenses consenties par la collectivité sur ce service, il apparaît nécessaire d'en détailler le contenu.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : exploitation

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	variations	
Collecte des déchets	8 649	9 229	9 812	11 595	13 016	12 795	13 430	635	5,0%
<i>dont frais de personnel nets</i>	4 760	4 714	5 047	5 262	5 397	5 558	6 178	620	11,2%
Traitement des déchets (DSP incinération+ tri EML)	4 406	4 544	5 351	5 684	5 652	5 611	5 507	-104	-1,9%
Frais financiers	21	19	17	16	15	13	11	-2	-15,4%
Amortissement	813	897	981	924	1 116	1 325	1 286	-39	-2,9%
Total dépenses	13 889	14 689	16 161	18 219	19 799	19 744	20 234	490	2,5%
Autres recettes de collecte (sub éco organismes, vente matériaux)	1 672	1 868	2 135	1 615	2 539	3 290	3 145	-145	-4,4%
Redevance spéciale	399	522	483	499	455	462	460	-2	-0,4%
TEOM	12 509	12 661	13 615	14 499	15 194	15 596	15 790	194	1,2%
Total recettes	14 580	15 051	16 233	16 613	18 188	19 348	19 395	47	0,2%
Recettes - dépenses	691	362	72	-1 606	-1 611	-396	-839	-443	111,9%
charges à couvrir par la TEOM (dépenses - recettes non fiscales)	11 818	12 299	13 543	16 105	16 805	15 992	16 629		
taux de couverture de la TEOM [teom / (dépenses - recettes non fiscales)]	106%	103%	101%	90%	90%	98%	95%		

Après deux années à 90%, le taux de couverture des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets par le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est remonté à 98% en 2025. Le taux prévisionnel de 95% qui ressort au stade du BP 2026 laisse espérer un retour à l'équilibre de ce service grâce aux actions menées dans le cadre de la « révolution des poubelles » initiée en 2023, et ce, sans augmentation du taux de TEOM.

Cette « révolution des poubelles » se poursuit en 2026 avec la finalisation des travaux du nouveau pôle de valorisation de Foulayronnes et la poursuite du plan de déploiement des points d'apport volontaire (PAV) au centre-ville d'Agen.

Les effets de cette politique se traduisent en 2026 par une maîtrise du coût de l'incinération et une baisse du coût des déchèteries. Les mesures prises en 2025 sur le recentrage du service aux ménages et assimilés induit la poursuite de la baisse des tonnages collectés et une baisse de la fréquentation et des tonnages apportés en déchèterie.

En termes de recettes, le produit de la redevance spéciale est revu à la baisse en raison de l'instauration des nouveaux seuils d'accès au service public de collecte des déchets pour les professionnels. Cette baisse sera en partie compensée par la hausse des tarifs unitaires afin de couvrir les coûts réels et par l'élargissement de l'assiette aux emballages et aux biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2026.

Dans le cadre de la loi de finances 2026, le taux de TVA de 5,5% est étendu à toutes les dépenses de prestations de collecte et de traitement des déchets et plus seulement aux prestations concourant au tri des emballages. Le taux de TVA était jusque-là de 10% pour les dépenses ne concourant pas au tri des emballages.

Matrice des dépenses et recettes de fonctionnement présentée à l'ADEME¹

DEPENSES incluant la MASSE SALARIALE	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 26
AXE 1 : DECHETS VERTS	950 255 €	584 739 €	557 882 €	459 931 €	492 350 €
AXE 2 : DECHETERIES	2 549 517 €	3 333 253 €	3 454 213 €	3 642 451 €	3 290 206 €
AXE 3 : REORGANISATION DES TOURNEES COLLECTE	3 587 647 €	4 789 882 €	4 370 397 €	4 435 835 €	4 453 061 €
AXE 4 : DEPLOYER LES PAV	764 518 €	1 057 398 €	1 141 657 €	1 398 768 €	1 423 913 €
AXE 5 : TRIER LES BIODECHETS	13 575 €	23 654 €	1 433 806 €	1 093 028 €	1 199 556 €
AXE 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI	18 900 €	10 627 €	29 580 €	5 274 €	34 200 €
Incinération et tri des emballages	5 247 110 €	5 572 052 €	5 608 862 €	5 507 908 €	5 460 000 €
Animation / relation usagers	57 617 €	266 526 €	275 811 €	282 595 €	292 000 €
FRAIS GENERAUX	467 908 €	813 894 €	1 020 868 €	1 036 041 €	1 096 502 €
TOTAL	13 657 047 €	16 452 025 €	17 893 077 €	17 861 830 €	17 741 788 €
Evolution		2 794 978 €	1 441 052 €	- 31 247 €	- 120 042 €

RECETTES	CA22	CFU23	CFU24	CFU25	BP 26
Matériaux	764 679 €	431 593 €	534 071 €	561 545 €	534 370 €
Compost	28 027 €	15 215 €	16 555 €	18 601 €	15 000 €
Autres produits (BOM, bacs...)	733 €	- €	20 714 €	76 161 €	79 000 €
Soutiens des éco-organismes	1 128 690 €	1 102 574 €	1 886 700 €	2 380 439 €	2 264 000 €
Subventions de fonctionnement	104 794 €	6 000 €	- €	228 152 €	228 491 €
TEOM	13 615 392 €	14 499 106 €	15 194 414 €	15 595 689 €	15 789 781 €
Redevance spéciale	482 992 €	499 464 €	454 718 €	461 504 €	350 000 €
Facturation à l'utilisateur	7 803 €	17 105 €	22 204 €	34 008 €	35 000 €
TOTAL	16 133 110 €	16 571 056 €	18 129 375 €	19 356 099 €	19 295 642 €
Evolution		437 947 €	1 558 319 €	1 226 724 €	- 60 457 €

Zoom sur la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
							RCU
TGAP HT/t OM	12 €	17 €	18 €	20 €	22 €	25 €	16 €
Tonnage OM	25 515	25 792	26 110	25 099	23 200	22 033	20 300
Montant total TGAP OM traités par incinération (HT)	306 174 €	438 469 €	469 987 €	501 979 €	510 403 €	550 820 €	324 800 €
TGAP HT/t encombrants	25 €	37 €	45 €	52 €	59 €	67,5 €	69 €
Tonnage encombrants	5 200	5 469	4 860	5 023	4 716	4 190	3 800
Montant total TGAP encombrants traités en ISDND (HT)	129 998 €	202 363 €	218 708 €	261 207 €	278 235 €	293 299 €	262 200 €
TOTAL HT réglé par l'Agglomération d'Agen	436 172 €	640 832 €	688 695 €	763 186 €	788 637 €	844 118 €	587 000 €

¹ On ne retrouve ici que les lignes de crédits directement gérées par le service de la collecte et la masse salariale qui est affectée à ce service

La hausse unitaire des TGAP est compensée par la baisse des tonnages et le déploiement du réseau de chaleur urbain (RCU).

AXE 1 – Déchets verts

Les dépenses inhérentes au traitement des déchets verts sont principalement composées de deux postes :

- le traitement à la plateforme de compostage située à Foulayronnes (broyage et valorisation en bois énergie ou broyage et compostage) pour un montant de 330k€,
- le broyage à domicile (160k€) : cette dépense est supérieure aux années précédentes parce qu'elle intègre les impacts de la tempête Nils (la période de broyage a dû être avancée et des équipes de broyage supplémentaires ont été affectées au traitement des dégâts occasionnés par les chutes de branches et d'arbres).

AXE 2 – Déchèteries

Les dépenses liées aux déchèteries diminuent de 320k€ en raison de la mise en place de l'accès réservé aux résidents de l'Agglomération d'Agen aux seuls ménages et aux services techniques communaux pour les déchèteries de Boé, Castelculier, Brax et Le Passage. 36% des dépenses de déchèteries sont consacrés à la masse salariale, 21% au traitement des encombrants et 20% au transport des bennes.

AXE 3 – Réorganisation des tournées

60% des dépenses de collecte des ordures ménagères résiduelles (Omr) et des emballages sont consacrés à la masse salariale (collecte en régie des ordures ménagères) soit une dépense de 2,6M€. 36% concernent quant à eux la prestation de collecte des emballages confiée à VEOLIA (1,6M€).

Le coût de l'axe reste stable par rapport à 2025 avec des dépenses estimées à 4,4M€ en 2026.

AXE 4 – Déployer les Points d'apport volontaire (PAV)

Le budget consacré à cet axe se stabilise à 1,4M€. La masse salariale représente 28% (collectes réalisées en régie). Les collectes confiées à VEOLIA représentent 33% de la dépense.

La gestion des incivilités représente un coût de collecte supplémentaire de 270k€.

AXE 5 – Trier les biodéchets

Cet axe représente une dépense d'1,2M€. La masse salariale représente 52% de cette dépense soit 626k€ et concerne la collecte en régie des bacs individuels.

La collecte et le traitement des PAV bio représentent désormais une enveloppe de 360k€ pour 200 points d'apport volontaire biodéchets. 30k€ seront consacrés à l'achat des sacs biodéchets.

Côté recettes, seront perçus en 2026 les solde des financements liés au déploiement de la collecte des biodéchets (147k€) qui est désormais terminé.

AXE 6 – Mise en œuvre de la TEOMI

Les dépenses sur cet axe se limitent aux abonnements logiciels et numériques liés au déploiement du comptage (contrôle d'accès aux PAV bio déchets), aux relations usagers, au logiciel de gestion des déchèteries et à l'informatique embarquée dans les bennes d'ordures ménagères (BOM).

Animation, relation usagers et frais généraux

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) mis en œuvre sur le territoire depuis 2020 se poursuit au travers d'actions de sensibilisation. Dans cet axe, est inscrite la dépense liée à l'externalisation du numéro vert (220k€) qui a nettement amélioré l'efficacité de nos réponses et de nos relations avec les usagers.

Les frais de gestion regroupent la masse salariale du service consacrée à la gestion, l'animation et l'ingénierie du projet et de son plan d'action soit une vingtaine d'agents. S'y ajoutent également l'ensemble des dépenses à caractère général (assurances, fluides, fournitures, documentation, études, AMO évaluation politique publique...) se rattachant globalement à l'exercice de la compétence.

Les financements attendus pour l'ensemble de ces actions sont évalués à 80k€.

Traitement : incinération et centre de tri

Financièrement, 2026 va constituer une année charnière pour l'usine d'incinération en raison des effets cumulés de la baisse des tonnages, de la hausse des tarifs en lien avec le déploiement du Réseau de chaleur urbain (RCU), de la baisse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et la baisse de la TVA.

Depuis 2022, la quantité d'ordures ménagères incinérées a diminué de 4 000 tonnes (2022 : 26 110t vs 2025 : 22 033t). Il est attendu une nouvelle baisse de 1 730t en 2026 avec l'impact :

- de la mise en œuvre du tri des biodéchets pour les métiers de bouche,
- de la mise en œuvre des PAV biodéchets en année pleine,
- de l'exclusion des professionnels produisant au-delà du seuil de 5m³ par semaine du service public de gestion des déchets (SPGD) à compter du 1^{er} juillet 2026.

À la suite de la mise en service du RCU, l'incinérateur devient une Unité de valorisation énergétique (UVE). A ce titre, la TGAP applicable est abaissée de 29€/t (valeur 2026) à 16€/t.

Dans le cadre de la délégation de service public de l'incinérateur, les travaux nécessaires pour le raccordement de l'usine au RCU sont facturés à l'Agglomération d'Agen pour un montant de 46 468€HT/mois sur la totalité de la durée restante de la DSP. S'ajoute à cette dépense un coût unitaire à la tonne de déchets incinérés de 8,08€HT. L'ensemble de ces coûts supplémentaires est neutralisé par la baisse de TGAP.

Le coût unitaire total de l'incinération (incluant le surcoût RCU) s'élève désormais à 192€HT/t environ en 2026.

Enfin, la loi de finances 2026 intègre désormais l'incinération dans le périmètre de la TVA à 5,5% (cf supra).

In fine, le coût de l'incinération en 2026 baisse de 225k€ par rapport à 2025 pour se porter à 4,16M€.

A l'inverse et suite aux actions menées dans le cadre de la révolution des poubelles, la hausse du volume d'emballages collecté se poursuit pour atteindre une hypothèse de 5 000t pour 2026 (2022 : 3 716t / 2025 : 4 809t). Pour absorber la hausse de tonnage constatée également sur d'autres territoires passés en tarification incitative, le délégataire (Trivalo 47/groupe PAPREC) du centre de tri situé à Damazan et propriété du syndicat Valorizon, a réalisé des investissements et réorganisé l'exploitation du centre. Ces améliorations engendrent une hausse du coût de traitement de 15€/t. Le montant unitaire total est désormais d'environ 239€HT/t d'emballages triés. De ce fait, l'enveloppe financière consacrée au tri des emballages augmente de 177K€ par rapport à 2025 pour atteindre 1,3M€ en 2026.

3) Les dépenses internes de fonctionnement

Les dépenses internes de fonctionnement comprennent les impôts et taxes payés par l'Agglomération sur les biens lui appartenant et les charges de personnel. De ces dernières sont déduites les atténuations de charges constituées par les remboursements relatifs aux arrêts de travail, les subventions relatives aux emplois aidés...

Les montants sont exprimés en K€ COMPTÉ	BP 2025		BP25	CA 2025		CA25	BP 2026		BP26	% Var BP26/CA25
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	265		265	259		259	269		269	3,9%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74+75 GRH)	17 534	249	17 285	17 188	157	17 031	17 667	200	17 467	2,6%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	17 799	249	17 550	17 447	157	17 290	17 936	200	17 736	2,6%

Le montant prévisionnel des impôts à payer par l'AA est en légère hausse sous l'effet de l'intégration de nouveaux biens dans le patrimoine et de la prise en compte du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de 0,8%.

Les dépenses prévisionnelles brutes de personnel (de l'Agglomération uniquement, hors Ville et CCAS d'Agen) sont, quant à elles, en augmentation de 479k€ (soit +2,8%). En net, l'évolution est ramenée à +2,6% car les recettes prévisionnelles liées au personnel (emplois aidés, remboursement arrêts maladie...) sont légèrement plus élevées que les recettes perçues en 2025.

L'année 2026 sera marquée essentiellement par les augmentations des taux de cotisation patronale de la CNRACL (2^{ème} année du plan d'augmentation prévu sur 4 ans dans la loi de finances 2025) et de l'IRCANTEC.

Dans le détail, l'évolution de la masse salariale brute s'explique par :

1- Des dépenses supplémentaires (+ 641k€) liées à :

- la gestion interne des ressources humaines (+ 432k€)
 - glissement vieillesse technicité (GVT) lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon, de grade, promotion interne),
 - dernière année de revalorisation de la participation à la complémentaire santé engagée par l'Agglomération depuis 2023 (DCA_017/2023 du 2 février 2023) et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026,
 - promotion à la catégorie B de 14 agents bénéficiaires du dispositif d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH),
 - dépenses supplémentaires liées aux recrutements effectués en fin d'année 2025 (effet report).

- l'impact des mesures externes (+ 209k€)
 - augmentation de 3 points du taux de cotisation patronale à la CNRACL votée dans le cadre de l'adoption de la Loi de finances pour la Sécurité sociale 2025,
 - augmentation des cotisations IRCANTEC dont le taux passe de 4,22% à 4,27%,
 - instauration par la Région Nouvelle-Aquitaine d'un versement mobilité régional et rural (VMRR) au taux de 0,15% à compter du 1^{er} janvier 2026,
 - mise en œuvre d'une indemnité différentielle pour les agents bénéficiant des indices majorés de 366 à 370 permettant la compensation de l'augmentation du SMIC qui évolue plus rapidement que le point d'indice de la fonction publique territoriale.

2- Des économies (-162k€) avec le non-remplacement de certains départs (retraite, disponibilité, mutation, rupture conventionnelle...), la baisse du taux d'accidents du travail pour les agents contractuels et une clé de répartition globale de la masse salariale légèrement inférieure à celle de 2025 (DCA_005/2026 du 26 février 2026).

C – L'EPARGNE

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses internes et externes de fonctionnement.

L'épargne brute est obtenue après retranchement des frais financiers et des dotations aux provisions.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2025		BP25	CA 2025		CA25	BP 2026		BP26	% Var BP26/CA25
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
Epargne de gestion (E = C - D)			17 158			19 537			17 473	-10,6%
+ 76 Produits financiers		3	3		3	3		2	2	
- 66 Charges financières	2 960		2 960	2 940		2 940	3 160		3 160	7,6%
Résultat financier de fonctionnement (F)	2 960	3	-2 957	2 940	3	-2 937	3 160	2	-3 158	7,6%
+ 78 Reprise sur dotation aux provisions			0			0			0	
- 68 Dotations aux provisions	112		112	112		112	401		401	258,0%
Dotations aux provisions (G)	112	0	-112	112	0	-112	401	0	-401	258,0%
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)			14 089			16 488			13 914	-15,6%

La progression des frais financiers (+220k€) s'explique à la fois par les perspectives de hausse des taux d'intérêt et par l'augmentation de l'encours de dette de l'Agglomération.

Par ailleurs, il apparaît de bonne gestion de constituer des provisions lorsque des risques financiers sont identifiés et d'inscrire les crédits correspondants aux comptes 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » ou 6817 « dotations aux dépréciations d'actifs circulants » :

- Provisions pour risque contentieux : 556k€ ont déjà été provisionnés depuis 4 ans en vue de couvrir le risque de condamnation de l'Agglomération (estimé à 624k€ au total) dans un contentieux RH porté devant la Cour d'appel après un rejet de la demande d'indemnisation par le tribunal administratif ; à ce titre, il reste 68k€ à provisionner en 2026 ;

- Provisions pour risque de dépréciation de créances : les sommes déjà provisionnées (36 154,23€ pour couvrir le risque de non-recouvrement de l'indemnité de 36 154,23€ à laquelle a été condamné l'auteur de l'escroquerie aux faux ordres de virement dont a été victime l'Agglomération en 2020 et 56 563,57€ au titre des restes à recouvrer) s'avèrent suffisantes et ne nécessitent pas de nouvelles inscriptions en 2026.
- Provision pour risques naturels : comme évoqué en introduction, il est proposé, comme acte fort de prise en compte des risques climatiques et de volonté de soutien aux communes membres, de constituer, sur 3 ans, une provision destinée à aider financièrement les communes membres en cas de détérioration de leur voirie communale lors d'évènements climatiques violents (tempêtes, inondations...). 333k€ seront affectés à cette provision en 2026 et les modalités de mise en œuvre de ce fonds d'aide spécial seront précisées dans une délibération à venir.

Compte tenu de tous les éléments évoqués ci-avant, l'épargne brute prévisionnelle diminue de 2,6M€, soit -15,6%, par rapport à 2025. Le taux d'épargne brute, quant à lui, se maintient au-dessus de la barre des 20%.

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 965	13 918	15 917	17 645	12 358	14 089	16 488	13 914
Taux d'épargne brute	20,1%	24,4%	26,1%	25,3%	18,6%	20,9%	23,9%	20,3%
Encours de dette au 31/12	85 165	89 531	98 885	112 467	128 653	145 447	137 581	156 529
Remboursement capital	9 705	8 650	8 456	8 715	8 574	10 003	10 072	11 143
Encours d'épargne	13 000	13 000	17 000	22 000	24 749	26 797	19 000	30 091

D – LES MOUVEMENTS EXCEPTIONNELS

Capacité de désendettement au 31/12 : 7,8 ans, 6,4 ans, 6,2 ans, 6,4 ans, 10,4 ans, 10,3 ans, 8,3 ans, 11,2 ans

Les mouvements exceptionnels ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'épargne brute qui doit donner une vision juste de la capacité d'autofinancement structurelle de la collectivité.

Il n'en demeure pas moins que le résultat exceptionnel pèse sur le résultat global de l'exercice et constitue une source de financement ponctuelle lorsqu'il est excédentaire.

Dans la nomenclature M57, on ne retrouve plus au compte 67 que les annulations de titres sur exercice antérieur (673), les autres dépenses autrefois considérées comme exceptionnelles étant dorénavant comptabilisées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Il en va de même pour le compte 77 qui ne comptabilise plus que les annulations de mandats sur exercice antérieur (773) et le produit des cessions (775).

Peu de cessions sont prévues au BP 2026 (400k€). Inscrites au budget primitif au chapitre 024 en section d'investissement, elles n'apparaîtront, qu'une fois réalisées, au chapitre 77 au compte financier unique 2026.

II – RECAPITULATIF BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

Il est proposé ci-dessous, de récapituler les propositions budgétaires 2026 par chapitre de manière à examiner leur évolution par rapport au BP et au CA 2025. Le premier tableau retrace les prévisions relatives à l'Agglomération seule (hors dépenses et recettes directes et indirectes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS). Le second tableau retrace les prévisions effectivement inscrites au budget de l'Agglomération (y compris dépenses et recettes directes et indirectes de personnel pour l'ensemble de l'administration commune).

Prévisions Agglomération d'Agen seule

<i>mouvements réels / hors excédent reporté / hors flux mutualisation</i>		BP 2025	CA 2025	BP 2026	Evol /CA25	Evol /CA25
011	Charges à caractère général	21 686 374	21 240 700	21 671 129	430 429	2,03%
65	Autres charges de gestion courante	9 621 463	9 421 447	9 912 568	491 121	5,21%
66	Charges financières	2 960 004	2 940 143	3 159 916	219 773	7,47%
67	Charges exceptionnelles	31 400	43 233	315 365	272 132	629,45%
012	Charges de personnel	17 533 548	17 187 138	17 666 659	479 521	2,79%
014	Atténuation de produits	12 042 180	12 109 158	12 225 498	116 340	0,96%
68	Provisions pour risques et charges	112 018	112 018	401 333	289 315	258,28%
Total dépenses		63 986 987	63 053 837	65 352 468	2 298 631	3,65%
70	Produits des services et des domaines	3 324 821	3 488 495	3 214 881	-273 614	-7,84%
73	Impôts et taxes	58 597 108	58 722 099	59 869 628	1 147 529	1,95%
74	Dotations et participations	15 634 368	16 778 710	15 343 560	-1 435 150	-8,55%
75	Autres produits de gestion courante	405 852	386 002	490 675	104 673	27,12%
76	Produits financiers	2 630	2 630	2 424	-206	-7,83%
77	Produits exceptionnels	12 104	254 118	4 000	-250 118	-98,43%
013	Atténuation de charges	79 800	90 578	27 800	-62 778	-69,31%
Total recettes		78 056 683	79 722 632	78 952 968	-769 664	-0,97%
Epargne brute (hors excep)		14 088 992	16 457 910	13 911 865	-2 546 045	-15,47%
Taux épargne brute (hors excep)		20,9%	23,9%	20,3%		

Prévisions Administration commune

<i>mouvements réels / hors excédent reporté</i>		BP 2025	CA 2025	BP 2026	Evol BP26/CA25	Evol BP26/CA25
011	Charges à caractère général	21 879 528	21 402 389	21 950 150	547 761	2,6%
65	Autres charges de gestion courante	9 795 862	9 593 955	10 101 296	507 341	5,3%
66	Charges financières	2 960 004	2 940 143	3 159 916	219 773	7,5%
67	Charges exceptionnelles	31 400	43 233	315 365	272 132	629,5%
012	Charges de personnel	45 185 271	44 630 690	46 117 862	1 487 172	3,3%
014	Atténuation de produits	12 042 180	12 109 158	12 225 498	116 340	1,0%
68	Provisions pour risques et charges	112 018	112 018	401 333	289 315	258,3%
Total dépenses		92 006 263	90 831 586	94 271 420	3 439 834	3,8%
70	Produits des services et des domaines	31 106 431	30 979 699	32 031 808	1 052 109	3,4%
73	Impôts et taxes	58 597 108	58 722 098	59 869 628	1 147 530	2,0%
74	Dotations et participations	15 767 723	16 927 570	15 480 564	-1 447 006	-8,5%
75	Autres produits de gestion courante	476 281	637 668	662 292	24 624	3,9%
76	Produits financiers	2 630	2 630	2 424	-206	-7,8%
77	Produits exceptionnels	12 104	254 515	4 500	-250 015	-98,2%
013	Atténuation de charges	278 586	208 569	88 500	-120 069	-57,6%
Total recettes		106 240 863	107 732 749	108 139 716	406 967	0,4%
Epargne brute (hors excep)		14 253 896	16 689 881	14 179 161	-2 510 720	-15,0%
Taux épargne brute (hors excep)		14,9%	17,2%	14,5%		

Le niveau d'épargne brute reste sensiblement le même. Le taux d'épargne brute ressort beaucoup plus bas car le même niveau d'épargne brute est rapporté à un niveau beaucoup plus élevé de recettes de fonctionnement (ces dernières intégrant les remboursements de masse salariale versés par la Ville et le CCAS d'Agen à l'Agglomération).

II – L’INVESTISSEMENT ET L’ENDETTEMENT

Au-delà des dépenses liées au plan pluriannuel d’investissement (PPI) et aux investissements de maintenance, sont comptabilisées sur la section d’investissement les attributions de compensation d’investissement relatives à la révision statutaire, soit 1 795k€. Cette dépense est stable depuis leur institution en 2022.

en k€	BP 2026	RP 2025	TOTAL 2026
PPI	31 587	8 146	39 733
Maintenance	1 629	701	2 330
AC investissement	1 795	0	1 795
Autres	0	11	11
TOTAL	35 011	8 858	43 869

A – LES INVESTISSEMENTS DE MAINTENANCE

Dépenses brutes de maintenance en k€	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026	Reports 2025	Total 2026
S1 Matériel/Mobilier	121	130	107	113	89	101	103	21	124
S2 Matériel roulant	252	53	424	43	954	135	450	374	824
S3 Matériel informatique	385	266	240	351	522	405	619	194	813
S4 Bâtiments	230	409	339	164	674	433	457	112	569
TOTAL	988	858	1 110	671	2 239	1 074	1 629	701	2 330

Afin de distinguer les investissements liés à des projets des investissements courants portant sur les moyens mobiliers et immobiliers de la collectivité, il a été mis en place depuis 2016 des secteurs de maintenance. On retrouve dans ces rubriques les crédits nécessaires à la maintenance du patrimoine immobilier de la collectivité (locaux du siège, centre technique, unités territoriales, maisons de santé, COJC, centre des congrès...) ainsi que les crédits destinés à l’acquisition de matériel (mobilier, matériel informatique, logiciels) et de matériel roulant hors collecte (engins techniques, véhicules légers...).

B – LES INVESTISSEMENTS 2026 PREVUS AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT²

dépenses d'investissement brutes en k€	BP 2026	RP 2025	TOTAL 2026
"Révolution des poubelles" (mise aux normes déchèteries, bâtiment déchèterie Foulayronnes, PAV, matériel roulant)	5 190	1 164	6 355
Plan d'économies d'énergie en éclairage public et signalisation lumineuse (PEEEPS)	5 900	0	5 900
FST (reste à verser enveloppe 2020-2025 + CP 2026 sur nouvelle enveloppe 2026-2031)	4 220	0	4 220
Participation infras (RN21, LGV, ligne Agen-Auch)	1 285	0	1 285
Eaux pluviales	1 415	1 850	3 265
Pont et Barreau de Camélat	695	179	874
Voirie communautaire (allée de Riols, liaison Beaugard, parking mutualisé Tour Lacassagne/Passeligne)	2 463	69	2 532
Schéma sites touristiques (aire camping car Le Passage, sites majeurs)	464	594	1 058
Schéma Vélo (avenue Jaurès Boé, passerelle pont bleu Bon-Encontre)	973	682	1 655
Eclairage public (hors PEEEPS) et feux tricolores	1 215	228	1 443
Habitat (logement social + aides à la pierre)	752	504	1 256
Equipements sportifs (gymnases + piscine Aquasud)	54	267	321
Passeligne (pole nautique + sols aires de jeux + parking)	440	865	1 305
Cohésion sociale (dont acompte stade Layrac)	220	156	376
GEMAPI	2 315	225	2 540
Aires d'accueil des gens du voyage (aires provisoires + études AAGV Foulayronnes)	423	155	579
CTMA (études)	711	81	792
Participation écoles (Sud Management, CFA La Palme et restaurant GROUS)	100	650	750
Santé (régimes d'aide + MSP)	125	306	431
Sites patrimoniaux remarquables (SPR)	207	0	207
Accessibilité (Trotte-Lapin, gymnases La Rocal et Théophile de Viau)	190	73	263
IPE	30	0	30
Transition écologique (TEN + acquisitions Trotte-Lapin)	553	8	561
Pôle multimodal (toilettes, gare routière)	736	13	749
Tiers-lieux numériques	40	40	80
Protection Incendie	50	33	83
Zones d'activité hors budgets annexes (route accès INNOVI)	458	3	461
Planification urbanisme (SCOT, PLUI)	274	2	276
Divers	88	0	88
TOTAL GENERAL	31 587	8 146	39 733

Le montant des restes à réaliser (engagés sur 2025 mais restant à réaliser sur 2026) s'élève à 8 146k€.

A ces restes à réaliser s'ajoutent 31 499k€ de crédits nouveaux prévus pour financer les opérations inscrites au PPI et parmi elles :

- les investissements sur les réseaux (dont le PEEEPS) : 35%
- les investissements relatifs aux autres compétences de l'AA : 26%
- les investissements relatifs à la révolution des poubelles : 16%
- les fonds de concours versés aux communes : 16%
- les investissements relatifs aux grandes infrastructures (Camélat, RN21, LGV) : 7%

Au stade du budget primitif, le taux de financement prévisionnel des projets (incluant les restes à réaliser) s'élève à 19%. Les services de l'Agglomération restent toutefois mobilisés pour solliciter des financements complémentaires, malgré le désengagement de certains financeurs. Il apparaît surtout primordial de percevoir les recettes figurant dans les restes à réaliser de l'exercice 2025 et destinées à financer des projets pour la plupart achevés, au premier rang desquels, le pont de Camélat.

² Sont surlignées en bleu les opérations gérées en AP/CP

recettes d'investissement en k€	BP 2026	RP 2025	TOTAL 2026
Pont et Barreau de Camélat (Etat et CD47)	2 178	2 214	4 392
Eaux pluviales (FDC communes)	325	350	675
"Révolution des poubelles"	0	621	621
Passeligne (FDC Ville d'Agen)	0	460	460
Eclairage public (hors PEEEPS) et feux tricolores (FDC communes)	317	29	346
Habitat	150	62	212
GEMAPI	28	171	199
Transition écologique (TEN)	191	0	191
Sites patrimoniaux remarquables (SPR)	0	176	176
Plan vélo	0	157	157
CTMA (fonds de concours Ville d'Agen)	148	0	148
Aménagements touristiques	0	100	100
IPE (FNADT, DSIL, Région)	7	0	7
TOTAL	3 343	4 340	7 683

Comme cela a été fait sur le fonctionnement, le zoom sur les investissements liés à la révolution des poubelles permet d'identifier les axes de dépenses suivants :

INVESTISSEMENT - DEPENSES	CA22	CFU23	CFU 24	CFU 25	RAR 25	PREV 26
AXE 1 : DECHETS VERTS	- €	73 896 €	- €	- €	- €	- €
AXE 2 : DECHETERIES	659 058 €	770 891 €	594 633 €	1 503 054 €	239 393 €	2 686 399 €
AXE 3 : REORGANISATION DES TOURNEES	711 578 €	259 506 €	325 905 €	320 687 €	55 819 €	497 720 €
AXE 4 : DEPLOYER LES PAV	1 086 975 €	606 582 €	2 994 739 €	3 389 042 €	753 815 €	1 913 780 €
AXE 5 : TRIER LES BIODECHETS	55 833 €	1 145 348 €	879 636 €	132 250 €	31 320 €	67 420 €
AXE 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI	12 840 €	120 988 €	221 675 €	54 723 €	69 416 €	20 000 €
FRAIS GENERAUX	- €	- €	- €	26 315 €	15 700 €	5 000 €
TOTAL DEPENSES	2 526 284 €	2 977 211 €	5 016 588 €	5 426 071 €	1 165 464 €	5 190 319 €

INVESTISSEMENT Recettes	CA22	CFU23	CFU 24	CFU 25	RAR 25	PREV 26
AXE 2 : DECHETERIES	- €	- €	59 658 €	173 983 €	330 549 €	- €
AXE 4 : DEPLOYER LES PAV	- €	- €	80 553 €	24 308 €	- €	- €
AXE 5 : TRIER LES BIODECHETS	- €	- €	- €	104 485 €	56 200 €	- €
AXE 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI	- €	- €	- €	66 369 €	263 631 €	- €
TOTAL RECETTES	- €	- €	140 211 €	369 144 €	650 379 €	- €

AXE 1 – Déchets verts

Aucune dépense d'investissement n'est programmée sur cet axe.

AXE 2 – Déchèteries

L'enveloppe de crédits nouveaux consacrée en 2026 aux déchèteries se compose :

- de la fin des travaux du nouveau pôle de valorisation de Foulayronnes pour 1 760k€. Pour mémoire, cette opération fait l'objet d'une gestion en autorisation de programme/crédits de paiement (APCP) d'un montant total de 3M€,
- des travaux de mise aux normes de la gestion des eaux pluviales pour 7 déchèteries (Fals, Dondas, Le Passage, Boé, Colayrac, Castelculier, Brax) pour 810k€,
- du renouvellement de divers matériels et petits travaux pour 110k€.

AXE 3 – Réorganisation des tournées

Le renouvellement de matériel représente la majorité des dépenses (418k€). Il s'agit d'acquisition de bacs de collecte et d'une benne à ordures ménagères. 50k€ seront également consacrés à des travaux d'aménagement (par exemple, plateforme pour bac, création d'aire de demi-tour) et 29k€ de travaux sont prévus au CTA en lien avec la cessation d'activité sur le transfert des emballages et l'aménagement de la station à carburant diesel.

AXE 4 – Déployer les PAV

Cet axe concentre maintenant le principal effort d'investissement depuis 2024. En 2026, il représente, reports inclus, plus de 2,6M€. Cette dépense couvre les besoins en renouvellement de bornes et la poursuite du déploiement des PAV principalement dans le centre-ville d'Agen.

Elle se décompose en fournitures de bornes et accessoires (1 078k€), travaux (934k€), acquisition de camion-grue (384k€) et fouilles archéologiques préventives (250k€).

AXE 5 – Trier les biodéchets

Une enveloppe de 62k€ est prévue pour la reprise de la zone de dépôt des biodéchets à la plateforme de compostage.

AXE 6 – Mise en œuvre de la TEOMI

20k€ seront consacrés à l'évolution du logiciel de gestion des usagers, intégrant entre autres la gestion des accès en déchèterie.

C – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Épargne brute (hors exceptionnel)	10 965	13 918	15 917	17 645	12 358	14 089	16 488	13 914
Taux d'épargne brute	20,1%	24,4%	26,1%	25,3%	18,6%	20,9%	23,9%	20,3%
Encours de dette au 31/12	85 165	89 531	98 885	112 467	128 653	145 447	137 581	156 529
Remboursement capital	9 705	8 650	8 456	8 715	8 574	10 003	10 072	11 143
Emprunt d'équilibre	12 000	13 000	17 000	22 000	24 749	26 797	19 000	30 091
Capacité de désendettement au 31/12 (encours de dette / épargne brute)	7,8 ans	6,4 ans	6,2 ans	6,4 ans	10,4 ans	10,3 ans	8,3 ans	11,2 ans

Compte tenu de l'épargne brute prévisionnelle dégagée sur la section de fonctionnement et des dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget, il est nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 24 174k€. A cet emprunt d'équilibre s'ajoute un emprunt de 5 917k€ qui figure déjà dans les reports en couverture du déficit des restes à réaliser (soit un recours à l'emprunt prévisionnel de 30 091k€ au total).

Il est à noter qu'en vertu de la loi de finances 2026, l'Agglomération ne percevra plus le FCTVA trimestriellement mais en n+1. L'impact de cette mesure représente pour elle un manque à gagner d'environ 2,7M€ et donc autant d'emprunt supplémentaire. En effet,

l'Agglomération ne percevra en 2026 que le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement réalisées de novembre à décembre 2025 soit 1 324k€, alors qu'elle avait perçu au total 4 029k€ de FCTVA en 2025.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2026 atteint 156,5M€, mais on observe toujours un endettement moindre entre le BP et le CA (par exemple 19M€ d'emprunt réalisés en 2025 pour 27M€ d'emprunt d'équilibre prévu au stade du BP 2025). En tout état de cause, sans même appliquer de taux de réalisation, la capacité de désendettement, bien qu'en augmentation par rapport à 2025, resterait sous le plafond réglementaire de 12 ans.

C – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2026

		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	100 336 419,96 €	108 248 318,44 €
002	Excédent 2025 (env 7721)		2 433 559,06 €
		100 336 419,96 €	110 681 877,50 €
023	Virement (env 501)	10 345 457,54 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	110 681 877,50 €	110 681 877,50 €
	INVESTISSEMENT	48 577 642,08 €	14 057 760,74 €
	Reports 2025	8 858 088,13 €	4 393 450,52 €
16	Emprunt de couverture		5 917 000,00 €
		57 435 730,21 €	24 368 211,26 €
021	Virement (env 442)		10 345 457,54 €
		57 435 730,21 €	34 713 668,80 €
001	Déficit d'investissement 2025 (env 23998)	12 622 788,20 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (env 10379)		11 170 425,81 €
		70 058 518,41 €	45 884 094,61 €
16411	Emprunt d'équilibre (env 9126)		24 174 423,80 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	70 058 518,41 €	70 058 518,41 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1612-21 à L.1612-41, L.2312-1 et L.5211-10,

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

Vu la délibération n° DCA_063/2021 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 8 juillet 2021, portant expérimentation du CFU et passage à la nomenclature comptable M57,

Vu la délibération n° DCA_028/2026 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 9 avril 2026, portant approbation du Règlement Intérieur des Instances communautaire,

Le Bureau communautaire informé le 16 avril 2026,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré à la majorité

[01 CONTRE : M. GARAY]

[06 ABSTENTION : MME BENARD, MME DELCROS, M. JANRAY, M. MIRANDE, MME QUILLOT, MME VIGUIE]

DECIDE

1°/ D'APPROUVER l'équilibre général du Budget Primitif 2026 du budget principal,

2°/ D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre tout acte en exécution de ce budget primitif, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf. délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021),

3°/ D'APPROUVER l'inscription au compte 6815 du budget principal « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » :

- d'une provision de 68 000 €, s'ajoutant aux 556 000 € déjà provisionnés dans le cadre d'un contentieux en matière de ressources humaines impliquant l'Agglomération,
- d'une provision de 333 333 €, dans le cadre de la constitution d'un fonds de provision pour risques naturels,

4°/ DE VALIDER les montants de dotation de solidarité communautaire (DSC) suivants pour 2026 ainsi que le principe d'un versement en une fois (mai) pour les montants inférieurs à 10 000 € et en trois fois (mai, juillet et septembre) pour les montants supérieurs à 10 000 € :

	Population DGF	Potentiel fiscal	Revenu en €/hab	Nb de logements sociaux (DDT)	Logements TH	Proportion de logements sociaux	Nombre d'enfants scolarisés dans le premier degré	DSC proposée
AGEN	34 232	925	14 951	5 052	19 854	25,45%	3 443	469 945 €
ASTAFFORT	2 071	933	13 979	55	986	5,58%	173	18 151 €
AUBIAC	1 226	793	21 815	1	498	0,20%	83	8 028 €
BAJAMONT	1 025	774	18 979	20	443	4,51%	65	7 762 €
BEAUVILLE	639	908	13 145	30	339	8,85%	34	5 368 €
BLAYMONT	248	1 087	15 296	4	124	3,23%	-	1 066 €
BOE	5 917	1 236	16 055	332	2 502	13,27%	406	53 692 €
BON-ENCOTRE	6 558	1 112	18 485	518	3 094	16,74%	586	69 788 €
BRAX	2 149	996	17 308	73	923	7,91%	162	18 091 €
CASTELCULIER	2 447	1 221	17 905	54	1 095	4,93%	207	18 948 €
CAUDECOSTE	1 170	782	14 718	19	510	3,73%	138	11 793 €
CAUZAC	452	950	15 139	-	216	0,00%	57	4 123 €
COLAYRAC-SAINT-CIRQ	3 177	881	14 790	104	1 365	7,62%	267	29 361 €
CUQ	295	1 033	15 984	1	134	0,75%	-	1 111 €
DONDAS	265	1 176	14 624	1	133	0,75%	-	983 €
ENGAYRAC	182	1 127	14 117	2	81	2,47%	10	1 186 €
ESTILLAC	2 466	1 424	18 138	152	1 146	13,26%	320	27 665 €
FALS	415	779	18 261	1	164	0,61%	-	1 706 €
FOULAYRONNES	5 752	840	18 757	533	2 591	20,57%	449	66 376 €
LAFOX	1 113	924	17 037	9	521	1,73%	122	9 640 €
LAPLUME	1 390	964	21 650	34	626	5,43%	80	9 542 €
LAYRAC	4 048	762	16 505	228	1 864	12,23%	365	43 106 €
MARMONT-PACHAS	174	847	16 554	1	67	1,49%	-	743 €
MOIRAX	1 270	856	21 620	9	557	1,62%	126	10 176 €
PASSAGE	9 611	1 085	16 203	885	4 987	17,75%	717	100 954 €
PONT-DU-CASSE	4 330	1 145	17 240	328	1 963	16,71%	337	44 227 €
PUYMIROL	973	930	14 510	16	487	3,29%	67	7 374 €
ROQUEFORT	2 139	902	17 993	80	932	8,58%	172	19 063 €
SAINT-CAPRAIS-DE-LERM	737	738	16 000	8	296	2,70%	64	6 301 €
SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	1 616	1 131	18 600	25	725	3,45%	163	13 188 €
SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN	1 565	801	16 258	19	674	2,82%	125	12 603 €
SAINT-JEAN-DE-THURAC	577	768	19 608	1	245	0,41%	22	3 222 €
SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE	169	1 001	18 048	-	87	0,00%	-	584 €
SAINT-MAURIN	460	1 030	14 987	3	275	1,09%	32	3 159 €
SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME	430	736	15 759	7	185	3,78%	43	4 029 €
SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC	897	731	16 551	-	387	0,00%	43	5 648 €
SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	405	831	18 714	1	200	0,50%	48	3 581 €
SAINT-SIXTE	368	831	14 761	3	162	1,85%	22	2 611 €
SAINT-URCISSE	261	858	17 447	1	109	0,92%	-	1 051 €
SAUVAGNAS	544	814	16 127	-	245	0,00%	37	3 763 €
SAUVETAT-DE-SAVERES	499	804	15 887	15	227	6,61%	42	4 539 €
SAUVETERRE-SAINT-DENIS	395	834	14 332	8	191	4,19%	17	2 749 €
SERIGNAC-SUR-GARONNE	1 214	786	15 915	36	550	6,55%	98	10 914 €
TAYRAC	409	883	16 094	1	184	0,54%	31	2 937 €
TOTAL	106 280	974 €	14 621 €	8 670	52 944	16%	9 173	1 140 849 €

Le Président
 Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 05 / 05 / 2026
 Publication le 05 / 05 / 2026

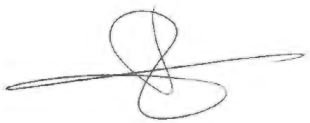
Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

Le Président



Olivier GRIMA

Le Secrétaire de séance

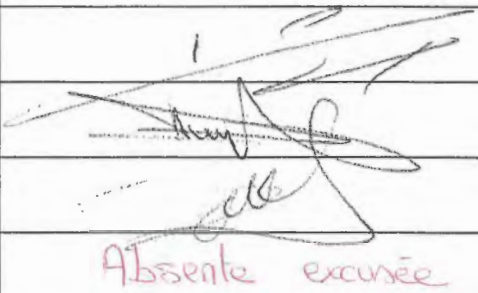


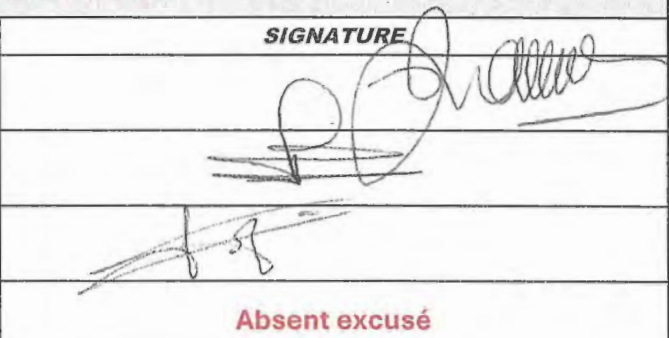
Dorian JANRAY

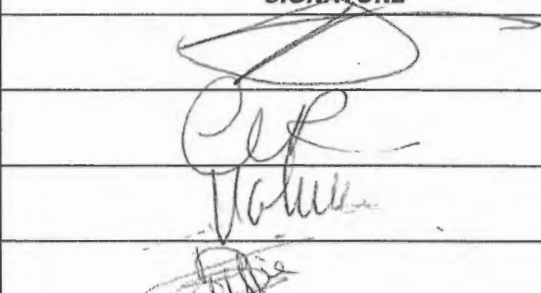



CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 30 AVRIL 2026

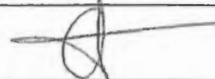



AGEN	
TITULAIRES	SIGNATURES
M. BRUNEAU Laurent	
Mme DELCROS Marjorie	Absente excusée
M. DUPONT Pierre	
Mme LASMAK Naïma	
M. VO VAN Paul	Absent excusé
Mme SANZ Amanda	Absente excusée
M. JANRAY Dorian	
Mme BENARD Elodie	
M. STOLL Dominique	
Mme JEAN-MEILLIER Anne-Marie	
M. MENNI Nasser	
Mme MONSEGUR Cédrine	
M. ESPIET Philippe	
Mme CHATELAIN Anne	
M. GARAY Juan-Cruz	
Mme QUILLOT Chantal	
M. MIRANDE Guilhem	
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	
M. FELLAH Mohamed	Absent
Mme KHERKHACH Baya	
M. ZAMBONI Thomas	
M. DELBOSQ Sébastien	
Mme LANDRIN Pia	
M. FARGUE Michaël	Absent excusé


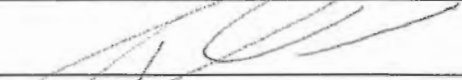

BOE	
TITULAIRES	SIGNATURE
M. LAFUENTE Jean-Michel	
Mme DUPRAT Gisèle	
M. SAVARY Michel	
Mme LUGUET Pascale	


BON-ENCONTRE	
TITULAIRES	SIGNATURE
Mme LAMY Laurence	
M. MOINEAU Philippe	
Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline	
M. RAYSSAC Pascal	

FOULAYRONNES	
TITULAIRES	SIGNATURE
M. DUBOS Bruno	
Mme RICHASSE Nathalie	
M. OLIVIER Vincent	
Mme CAVALIE Raphaëlle	

LAYRAC	
TITULAIRES	SIGNATURE
M. AURENSAN Jean-Jacques	
Mme BARATTO Isabelle	

LE PASSAGE	
TITULAIRES	SIGNATURE
M. FREMY Gilles	
Mme GILARD Sidonie	
M. JIMENEZ Jean-Louis	
Mme BENATTI Sylvie	Benatti
M. PERIE Lionel	
Mme VIGUIE Laurence	Absente excusée

PONT DU CASSE	
TITULAIRES	SIGNATURE
M. GUILBERT Cyril	
Mme MASSONI Sandra	
Mme LOURENCO Christelle	

COLAYRAC-SAINT-CIRQ	
TITULAIRES	SIGNATURE
M. MAZZER Patrick	
Mme NAY BEN AMOR Magalie	Absente

Vos données personnelles sont traitées à des fins de gestion de présence des élus lors des conseils communautaires. Les données seront publiées dans le compte rendu du conseil et communicable aux agents et éventuellement aux élus ayant un intérêt légitime à avoir communication de ces informations. Elles sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement Général relatif à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à dpo@cdg47.fr. Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication de vos données après décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Si toutefois, vous estimez avoir été lésé dans vos droits, il vous est possible de saisir la CNIL.



CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 30 AVRIL 2026

ASTAFFORT

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. BONNET Paul		Mme RIVIERE Marie-Christine	

AUBIAC

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. GONANO Daniel		Mme FILLOL Isabelle	

BAJAMONT

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. BUISSON Patrick	Absent excuse	Mme MARCELLI Aude	

BEAUVILLE

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. ROUX Patrick		M. MALLETERRE Cyril	

BLAYMONT

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. BOT Bernard	 Absent excuse	Mme DUBREUIL-VIVES Marie-Line	

BRAX

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. NOCERA Giuseppe		Mme BONNET Véronique	

CASTELCULIER

TITULAIRE	SIGNATURE
M. GRIMA Olivier	

CAUDECOSTE

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. DAILLEDOUZE François		Mme MOLINIER Hélène	

CAUZAC

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. TAVERNIER Christophe		Mme DELZON Julie	



CUQ

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
Mme BRUSQUANT Brigitte		M. MARSAC Francis	

DONDAS

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. DUCOS Jean-Michel		M. BOCCHI Jean-Marc	

ENGAYRAC

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
Mme SALLES Marie-France		M. SERMET Alain	

ESTILLAC

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. GILLY Jean-Marc		Mme ARCHIAPATI Monique	

FALS

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
Mme MASSARDI Anne-Marie		M. CHARRON Pierre-Louis	

LAFOX

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. FERAGUS Gilles		Mme CRISTOFOLI Murielle	

LAPLUME

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. COUDERT Séverine		M. LABADIE Jean-Marc	

LA SAUVETAT DE SAVERES

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. ALEXIS David		Mme DOUMARES Véronique	

MARMONT-PACHAS

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. DEGRYSE Philippe		Mme LABROUSSE Corinne	

MOIRAX

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
Mme DURAND Frédérique		M. GALAN Philippe	



PUYMIROL

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. FAURE Emmanuel		Mme TOLBA Selma	

ROQUEFORT

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
Mme MAZET Delphine	Absente excusée	M. CHAU-VAN Jean-Louis	

SAINT-CAPRAIS-DE-LERM

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
Mme GENOVESIO Cécile		M. FAIVRE Laurent	

SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. MAURIN Philippe		Mme BETGE-BREZETZ Béatrice	

SAINT-JEAN-DE-THURAC

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. GRIALOU Guy			

SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. VALETTE Thierry	Absent excusé	Mme DANSAN Laurence	Absente excusée

SAINT-MAURIN

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. RODRIGUEZ Claude		M. MALCAYRAN Jean-Claude	

SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
Mme ROCCHIETTI Sandrine		Mme CHAUVEAU Nathalie	

SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC


TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. SOFYS Philippe		Mme SEMON Corinne	

SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE

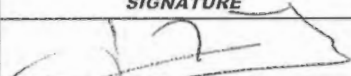
TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
Mme BORDES Anne-Marie		M. LANGOT Yannick	



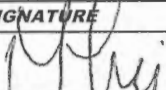
SAINT-SIXTE

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. SANCHEZ David		M. CROQUET Romaric	

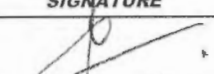
SAINT-URCISSE

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. KRAS Michel		M. BERTAUX Francis	


SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
Mme MILANI Dominique		M. PORTELLA Philippe	


SAUVAGNAS

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
Mme LABOURNERIE Nadine			

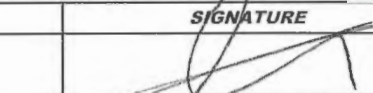
SAUVETERRE-SAINT-DENIS

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. BRANDOLIN Yves		Mme REVEL Lise	

SERIGNAC-SUR-GARONNE

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. DUBEDAT Pascal		Mme DUROVRAY Ghislaine	

TAYRAC

TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLEANT	SIGNATURE
M. DELPECH Thierry		M. SIRBEN Xavier	

Vos données personnelles sont traitées à des fins de gestion de présence des élus lors des conseils communautaires. Les données seront publiées dans le compte rendu du conseil et communicable aux agents et éventuellement aux élus ayant un intérêt légitime à avoir communication de ces informations. Elles sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement Général relatif à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à dpo@cdg47.fr. Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication de vos données après décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Si toutefois, vous estimez avoir été lésé dans vos droits, il vous est possible de saisir la CNIL.



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

OBJET : DCA_075/2026 – BUDGET PRIMITIF 2026 - ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DES BUDGETS ANNEXES

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE AVRIL A 18H00

Nombre de délégués en exercice : **85**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 74

M. GRIMA, M. BRUNEAU, M. DUPONT, MME LASMAK, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. DELBOSQ, MME LANDRIN, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, MME GILARD, M. JIMENEZ, M. PERIE, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, M. BONNET, M. GONANO, M. BOT, M. ROUX, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, M. CHAU VAN (SUPPLEANT DE MME MAZET), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. MALCAYRAN (SUPPLEANT DE M. RODRIGUEZ), MME ROCCHIETTI, M. SOFYS, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.

Absents : 11

MME DELCROS, M. VO VAN, MME SANZ, M. FELLAH, M. FARGUE, MME LUGUET, MME VIGUIE, MME NAY BEN AMOR, M. VALETTE, M. RAYSSAC ET M. BUISSON.

Pouvoirs : 10

MME DELCROS A MME BENARD
M. VO VAN A M. DUPONT
MME SANZ A M. GARAY
M. FELLAH A MME BRANDOLIN ROBERT
M. FARGUE A M. DELBOSQ
M. RAYSSAC A M. FREMY
MME VIGUIE A M. MIRANDE
M. VALETTE A MME LABOURNERIE
MME LUGUET A MME GENOVESIO
M. BUISSON A M. SANCHEZ

Secrétaire de séance :

M. JANRAY

Date de la convocation dématérialisée :

VENDREDI 17 AVRIL 2026

EXPOSE :

Depuis 2023, à la demande de certains conseillers communautaires, le budget principal et les budgets annexes font l'objet de deux votes distincts.

Ce rapport présente l'équilibre général du budget primitif 2026 pour les 8 budgets annexes de l'Agglomération d'Agen que sont :

- Budget des zones d'activités économiques (B03)
- Budget Eau (B05)
- Budget Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transports urbains (B09)
- Budget prestations de voirie (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget du Marché d'Intérêt National (B15)

1 - LE BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »

Comme depuis 2024, le budget annexe transports devrait s'équilibrer sans subvention du budget principal. L'excédent prévisionnel qui devrait être dégagé en section de fonctionnement (1,6M€) permettra de financer en partie les investissements nécessaires au déploiement du nouveau réseau (aménagement de pôles de mobilité et pôles de transfert notamment).

2026 est en effet la première année pleine du nouveau contrat de délégation de service public signé avec KEOLIS en juillet 2025 mais le nouveau réseau de bus et la nouvelle offre de services n'entreront en vigueur qu'à compter du 1^{er} septembre 2026.

DEPENSES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026	variations
Participation Délégitaire	7 486	7 472	8 221	8 237	8 604	7 995	9 311	9 093	10 575	1 482 16,3%
Transport scolaire hors DSP	410	240	574	817	745	723	535	505	193	-312 -61,8%
Personnel	256	253	270	267	280	279	291	258	270	12 4,7%
Services de mobilité	0	0	0	0	35	16	175	120	209	89 74,2%
Autres dépenses	316	186	276	259	212	222	320	275	280	5 1,8%
Amortissements	690	681	719	719	331	260	269	1 032	311	-721 -69,9%
Total	9 158	8 832	10 060	10 299	10 207	9 495	10 901	11 283	11 838	555 4,9%
<i>Variation</i>	<i>400</i>	<i>-326</i>	<i>1 228</i>	<i>239</i>	<i>-92</i>	<i>-712</i>	<i>1 406</i>	<i>383</i>	<i>555</i>	

RECETTES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026	variations
Versement mobilité (VM)	6 525	7 284	7 045	7 473	7 700	8 145	8 144	8 193	8 307	114 1,4%
Sub Région transport scolaire	1 487	1 491	1 648	1 648	1 648	1 648	1 648	1 648	1 648	0 0,0%
DGD	194	194	194	194	194	194	194	194	194	0 0,0%
Remboursement Délégitaire	0	0	0	0	0	27	0	7	0	-7 -100,0%
Recettes commerciales	0	0	0	0	0	0	722	809	1 668	859 106,2%
Services de mobilité	0	0	0	0	18	0	20	21	19	-2 -9,5%
Autres	215	238	198	343	234	272	164	343	222	-121 -35,3%
Reprises sur amortissement	0	0	0	0	0	0	0	641	0	-641 -100,0%
Subvention équilibre B01	729	0	975	271	413	0	0	0	0	0
Excédent N-1	8		384		0		791		1 364	1 364
Total	9 158	9 207	10 444	9 929	10 207	10 286	11 683	11 856	13 422	1 566 13,2%

NET Recettes - dépenses	0	375	384	-370	0	791	783	573	1 584
<i>variation</i>	<i>-8</i>	<i>375</i>	<i>9</i>	<i>-754</i>	<i>370</i>	<i>791</i>	<i>-9</i>	<i>-210</i>	<i>1 011</i>

Les principaux impacts de ce nouveau contrat de DSP en année pleine se retrouvent :

- en dépenses, avec :
 - une augmentation de la participation versée au délégataire d'1,5M€, celle-ci s'élevant désormais à 10,6M€,
 - une diminution des coûts liés aux transports scolaires gérés hors DSP (il ne reste désormais hors du périmètre de la DSP que la convention d'affrètement signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine) de l'ordre de 0,3M€

- en recettes, avec les recettes commerciales reversées par le délégataire conformément à son engagement de recettes (+859k€).

Par ailleurs, il convient de noter la montée en puissance des autres services de mobilité (vélos en libre-service, co-voiturage...) que l'Agglomération entend développer (+89k€ en dépenses).

Le Versement mobilité (VM), principale source de financement de ce budget, est anticipé autour de 8,3M€, en progression de 1,4% par rapport à 2025.

Enfin, après avoir enregistré des régularisations en 2025, la dotation aux amortissements retrouve un niveau classique.

In fine, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 1 584k€, sans apport nécessaire du budget principal.

Un volume important de dépenses d'investissement (3,4M€ au total s'ajoutant aux 106k€ de restes à réaliser 2025) est également inscrit au BP 2026 sur ce budget, avec parmi elles, principalement :

- 1,1M€ correspondant au forfait de charges annuel à verser au délégataire pour la participation à l'acquisition de véhicules et à la mise en accessibilité des arrêts de bus,
- 1,9M€ pour la réalisation des aménagements nécessaires au déploiement du nouveau réseau (pôles de transfert et pôles de mobilité),
- le lancement des études pour la construction du nouveau dépôt de bus.

Dépenses d'investissement (hors 16) en k€	BP 2026	REPORTS 2025	PREVU
DSP - FORFAIT CHARGES INVESTISSEMENT	1 133	0	1 133
AMENAGEMENT POLES DE TRANSFERT	800	0	800
AMENAGEMENT DOMAINE PUBLIC	500	0	500
AMENAGEMENT POLES DE MOBILITE	496	0	496
SANITAIRES BOUT DE LIGNE	150	0	150
ACQUISITIONS FONCIERES	146	0	146
ETUDES ET MOE NOUVEAU DEPOT BUS	100	20	120
AMENAGEMENT ARRETS BUS	19	43	61
ETUDE AMENAGEMENT POINTS ARRET	20	37	57
ACHAT MOBILIER URBAIN	20	3	23
ACQUISITION VELOS + TVX LOCAL VELOS	12	0	12
TRAVAUX ANCIEN DEPOT BUS	4	3	7
TOTAL	3 398	106	3 504

Malgré le virement en provenance de la section de fonctionnement et l'excédent d'investissement reporté de 2025, la couverture de ces dépenses nécessite l'inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel de 926k€. Compte tenu du faible stock de dette sur ce

budget (473k€ au 31/12/2025), l'encours de dette prévisionnel au 31/12/2026 reste limité, à hauteur de 1 326k€.

TRANSPORTS BP 2026 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Dépenses	11 526	Recettes	12 057
Virement	1 584	Excédent n-1	1 364
Amortissements	311	Subvention d'équilibre	0
Sous total	13 421	Sous total	13 421
DEPENSES Investissement (y compris RP n-1)		RECETTES Investissement (y compris RP n-1)	
Dépenses	3 504	Recettes	19
Remboursement capital dette	73	Virement	1 584
		Amortissements	311
		Excédent n-1	737
		Emprunt d'équilibre	926
Sous total	3 577	Sous total	3 577

2 – LE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES »

La particularité de ce budget est que les dépenses liées à l'aménagement des zones (acquisitions foncières, travaux et frais de commercialisation) et les recettes liées aux cessions de terrains ou aux financements obtenus sont retracées en section de fonctionnement. Ce budget, comme celui du TAG, repose sur une comptabilité de stocks, avec reprise du stock initial (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) en début d'exercice et constatation du stock final (recette de fonctionnement et dépense d'investissement) en fin d'exercice.

La section d'investissement enregistre donc ces écritures de stock ainsi que l'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre du budget.

Il est par ailleurs à noter que les exercices de 2023 et 2024 ont permis de régulariser comptablement la clôture des zones, permettant ainsi de transférer au budget principal les excédents et déficits respectifs de ces opérations :

- Lamothe-Magnac (Boé),
- Champs de Labarthe (Colayrac),
- Terrasses de Garonne (Brax),
- Lacourbe (Marmont Pachas).

Ce budget annexe recouvre encore plusieurs zones d'activité encore en phase d'étude, d'aménagement et/ou de commercialisation :

- La Roubiague à Layrac,
- Agropole 3 à Estillac,
- Sun Valley à Roquefort,
- La Garenne à Fals,
- Donnefort à Agen.

Les principaux postes de dépenses 2026 (351k€) concernent :

- les études et travaux nécessaires à la réalisation des cessions (géomètre, études de sol, diagnostics), notamment sur Agropole 3 et Donnefort,
- les travaux de revêtement définitif de voirie sur la ZAE La Roubiague à Layrac (300k€),
- des frais de transfert de patrimoine et des taxes foncières.

S'agissant des recettes, l'exercice 2026 devrait comptabiliser :

- La Roubiague (Layrac) : reversement par la commune de la taxe d'aménagement relative à l'implantation de Mondial Relay et à l'extension de la Société Galtier sur les parcelles BE66 et BE77, en vertu de la convention signée le 28/01/2026 (110k€).
- Donnefort (Agen) :
 - cession d'un appartement (lot 2), situé avenue Henri Barbusse, faisant partie d'un ensemble qui avait été acquis en 2013 (63k€),
 - remboursement, par la société Agen Boilot, des frais relatifs au déplacement des accès au lot 3, acquis par cette société en décembre 2025 pour réaliser une opération immobilière d'environ 60 logements libres et une crèche privative (11k€).
- Agropole 3 (Estillac) :
 - convention AOT signée avec Natura Plus Ultra Pet Food (9k€)
 - clause pénale relative à l'annulation de la promesse de vente du lot AI27p d'une superficie de 2ha sur Estillac (71k€).

Au stade du budget primitif, la section de fonctionnement est équilibrée et la section d'investissement est équilibrée par un emprunt prévisionnel de 2,5M€. L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2026 s'élève par conséquent à 3,6M€.

ZAE BP 2026 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	4 818	Vente terrains et produits annexes	145
Acquisitions Travaux et études	351	Convention AOT	9
Frais financiers	40	Reversement Taxe Aménagement	110
Résultats antérieurs	102	Stock final	5 047
Transfert frais financiers	40	Transfert frais financiers	40
Sous total	5 351	Sous total	5 351
DEPENSES Investissement		RECETTES Investissement	
Résultats antérieurs	2 126	Reprise stock initial	4 818
Remboursement capital dette	200	Emprunt d'équilibre	2 555
Stock final	5 047		
Sous total	7 373	Sous total	7 373
TOTAL dépenses	12 724	TOTAL recettes	12 724

3 – LE BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer toutes les dépenses et les recettes relatives à cette opération au sein d'un budget spécifique.

Ce type de budget n'a pas, à proprement parler, de section d'investissement et obéit à des règles comptables très spécifiques, comme le budget annexe « ZAE » que nous venons d'examiner (flux de stocks).

Avec la fin des gros travaux de création de voiries et d'espaces verts de la zone en 2019, le TAG a basculé depuis 2020 dans une phase de commercialisation. Pour suivre le rythme des cessions, ainsi que pour tenir compte de l'ouverture liée à l'urbanisation, et enfin pour prendre en considération le projet LGV (avec la base travaux), l'Agglomération d'Agen a apporté des aménagements complémentaires aux voies réalisées en phases 1 et 2 sur 4 zones et 2 secteurs annexes, étant entendu que ces travaux étaient prévus à l'avant-projet.

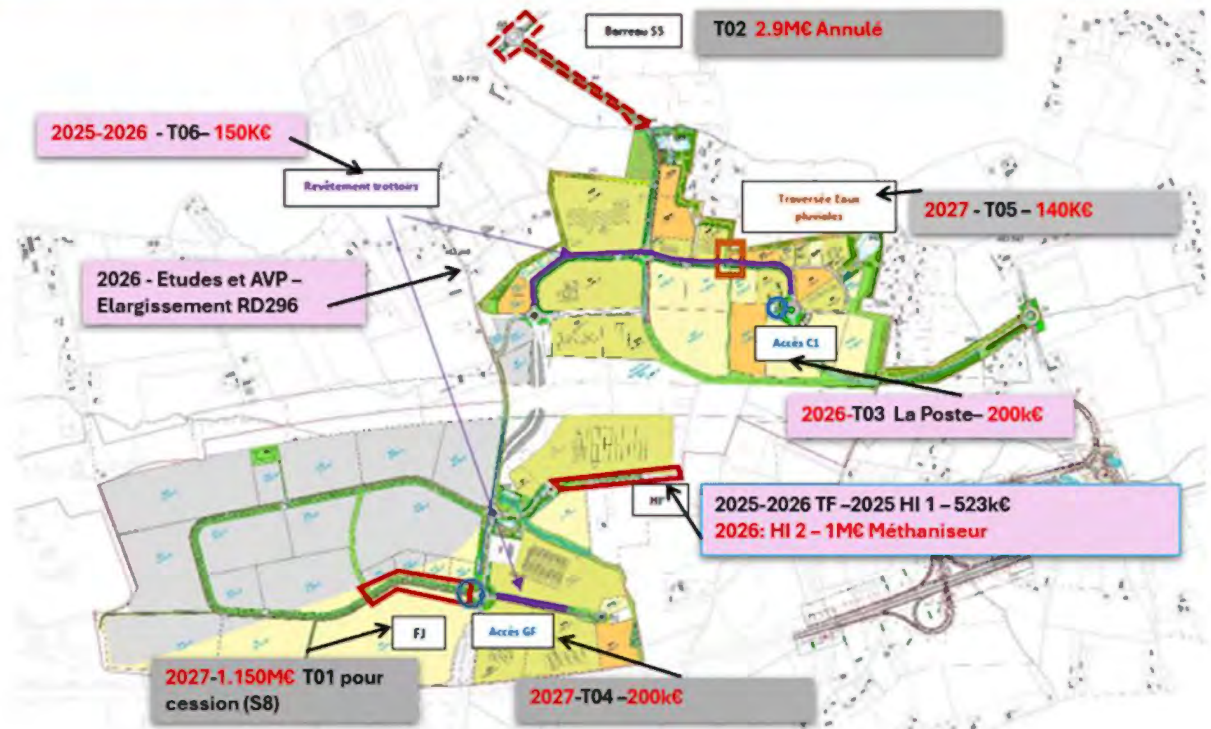
De fait, le budget prévisionnel 2026 sera principalement marqué par :

En dépenses :

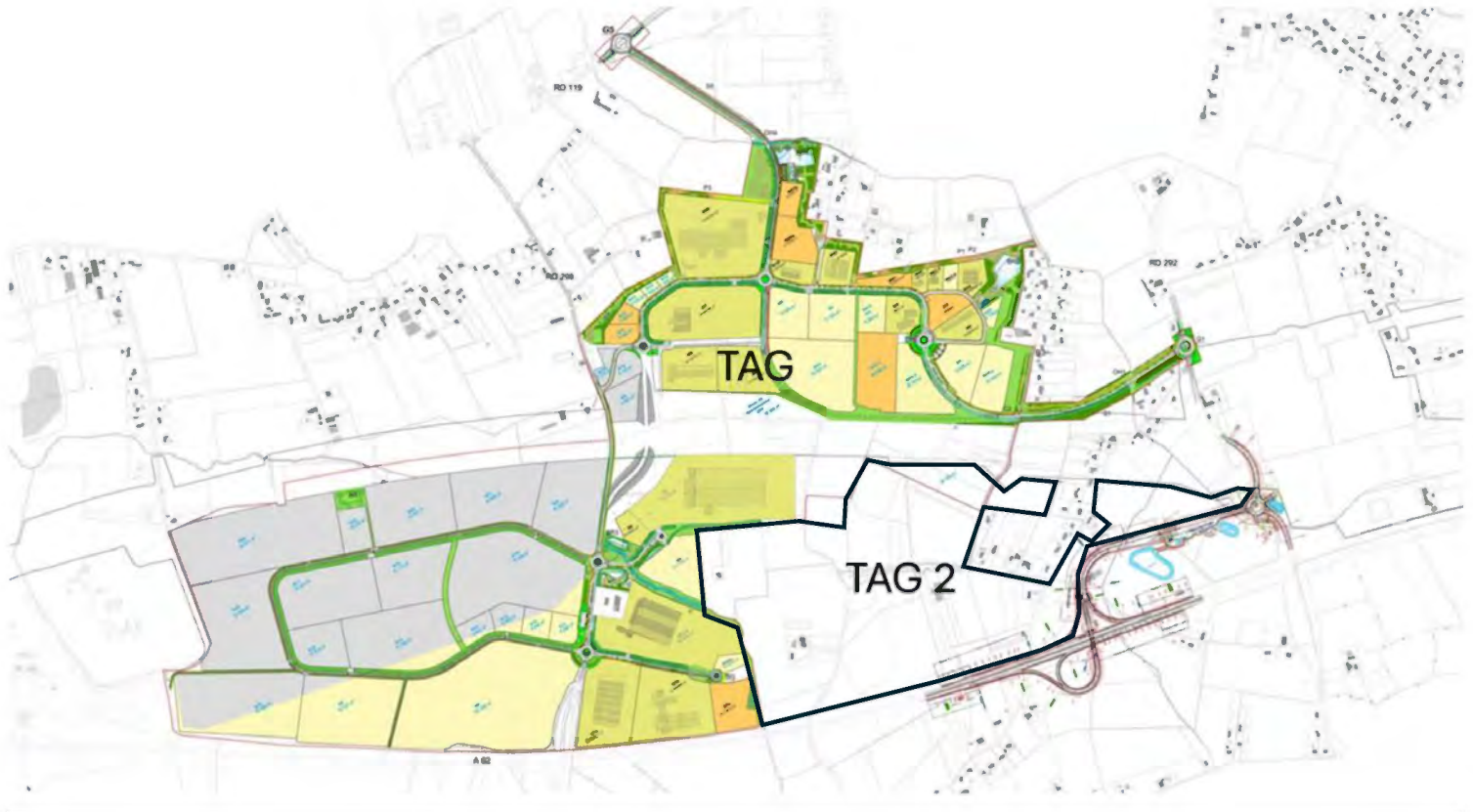
- ✓ au niveau des acquisitions foncières (414k€), au-delà des remboursements d'annuités à l'EPFL, des frais d'acte et des taxes foncières, une seule acquisition est prévue en 2026 (petite parcelle située près du S8 nécessaire à la réalisation de la voie d'accès au méthaniseur),
- ✓ au niveau des études et travaux (maîtrise d'œuvre, voiries, espaces verts, réseaux divers, travaux de terrassements, ouvrages annexes, libération des emprises et démolition, création de bassins de rétention et mares), 2,6M€ de dépenses sont prévues pour :
 - la démolition des biens situés sur l'emprise de la base travaux de la LGV conformément à la convention signée avec SNCF Réseaux,
 - la démolition des biens situés au sud-ouest de la zone afin de permettre la commercialisation des terrains S8 et S9,
 - la finalisation du tronçon HI-2 pour l'accès au méthaniseur (début des travaux en avril pour une durée de 6 mois),
 - la réalisation de l'accès C1 pour l'implantation de La Poste (début des travaux avril-mai pour une durée de 3 mois), et les accès aux lots cédés à Immo CCI et Gozoki,
 - des travaux de voies d'accès supplémentaires ou de réparation de voirie demandés par les entreprises implantées sur la zone et qu'elles rembourseront à l'Agglomération,
 - le raccordement supplémentaire HTA (début des travaux en mars),
 - l'achèvement des espaces verts et plantations, notamment pour la coulée verte.
- ✓ des fonds de concours à verser (512k€ au total) à ERDF pour la ligne HTA et à TE47

- ✓ divers frais (frais juridiques, commercialisation, entretien des biens acquis et non encore démolis...)

TAG - Travaux 2025-2027 – estimations TVX AVP intégrées au bilan



Ce budget comptabilisera également en 2026 des acquisitions et études pour le projet du TAG2 (540k€). En effet, l'Agglomération d'Agen va engager les études et la concertation (de juin à août 2026) préalables à la création d'une nouvelle zone d'activités (délibérations DCA_072/2025 et DCA073/2025 du 3 juillet 2025) dans la continuité de la première, mais distincte de cette dernière d'un point de vue règlementaire. L'objectif est de pouvoir proposer des terrains à la fin de la commercialisation du Technopole Agen Garonne 1 (hors terrains sous la base travaux), et ce, dès 2028. Cette extension qui serait comprise entre 40 et 53 hectares, permettrait de faire la jonction avec les 43 hectares de la base RFF qui ne se libèreront qu'en 2032. Le bilan de la concertation sera présenté au Conseil d'Agglomération en octobre 2026, en vue de décider la création de cette nouvelle ZAC.



En recettes :

- Cessions de 4 lots pour 2,6M€ :
 - Lot N1b – Immo CCI Parking de 6 480m² pour 356k€ HT
 - Lot N1c – Immo CCI Hôtel Entreprises de 9 785m² pour 538k€ HT
 - Lot N27b/N29b Gozoki de 4 047m² pour 282k€ HT
 - Lot S1 Bis – Méthaniseur de 30 643m² pour 1 400k€ HT

- Recettes diverses pour 84k€ dont :
 - location du terrain pour l’implantation de la cabane de Lucie
 - remboursement par les entreprises de frais d’aménagement
 - Location de la base travaux par SNCF Réseaux : montant estimé à 30k€ au prorata temporis sur montant annuel de redevance de 100k€ en phase 1

RECETTES 2026	
CESSIONS	2 616 676€
RFF	30 000€
Revenus locatifs et divers	83 672€
TOTAL RECETTES	2 730 348€

4- BUDGET ANNEXE « EAU »

Ce budget couvre le contrat unique de DSP de l'eau en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, sur l'ensemble du territoire des 44 communes de l'Agglomération d'Agen depuis l'avenant du 1^{er} janvier 2024.

2026 sera une année transitoire en attente des conclusions du schéma directeur eau potable de l'Agglomération mené en parallèle de celui de l'assainissement collectif. Ces études permettront de définir les programmes de travaux pour la prochaine décennie et devraient aboutir en fin d'année.

(En K€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement	1 486	3 248	3 032	3 386	3 277	4 168	4 006
- Dépenses réelles de fonctionnement	954	1 221	847	889	884	1 120	1 462
= EPARGNE DE GESTION	532	2 027	2 185	2 497	2 393	3 048	2 544
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	35,8%	62,4%	72,1%	73,7%	73,0%	73,1%	63,5%
- Frais financiers	151	141	154	406	485	420	459
= EPARGNE BRUTE	381	1 886	2 031	2 091	1 908	2 628	2 085
TAUX D'EPARGNE BRUTE	25,6%	58,1%	67,0%	61,8%	58,2%	63,1%	52,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 749	5 477	3 873	3 451	2 360	2 837	6 370
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	11 089	11 082	11 974	15 494	16 041	15 927	19 363
VARIATION DE L'ENCOURS	-947	-7	892	3 520	547	-114	3 436
CAPACITE DE DESENETTEMENT	29,1 ans	5,9 ans	5,9 ans	7,4 ans	8,4 ans	6,1 ans	9,3 ans

En fonctionnement, le budget intègre, en année pleine, la redevance de mise à disposition du patrimoine (RMDP) versée à l'Agglomération par le délégataire depuis l'avenant de juillet 2025 (2 718k€ prévus au titre de 2026 contre 1 768k€ perçus en 2025) en lieu et place des reversements des parts fixes et surtaxes (1 455k€ en 2025).

On retrouve également en dépense et en recette, 427k€ relatifs à la nouvelle redevance de performance des réseaux, reversée par le délégataire à l'Agglomération qui en reverse elle-même l'intégralité à l'Agence de l'eau.

L'épargne brute reste à un bon niveau (plus de 2M€). Rapportée à un encours de dette prévisionnel de 19,4M€ (l'emprunt d'équilibre s'élevant à 4,2M€ et l'emprunt de couverture des reports à 1M€), elle permet de garder la capacité de désendettement sous la barre des 10 ans.

En investissement, avant la validation du nouveau programme décennal, l'année 2026 permettra de poursuivre le renouvellement de canalisations fuyardes afin d'améliorer le rendement du réseau ainsi que le remplacement des canalisations relarguant du CVM sur les 13 communes de l'Est du territoire à hauteur de 1 M€/an comme défini depuis quelques années.

Les investissements de renouvellement des canalisations vieillissantes (3,5M€ sur le mandat), ainsi que les diverses réparations de fuites et instrumentation par le délégataire ont déjà permis de satisfaire les objectifs de rendement de réseau fixés à l'article 57.2.2 du contrat de DSP pour la majeure partie du territoire. Des efforts particuliers seront faits sur les canalisations de la partie Est du territoire intégrée récemment.



Opérations	BP	REPORTS	TOTAL
BRAX RENFORCEMENT CANALISATION	300 000	480 000	780 000
FOULAYRONNES RENOUVELLEMENT AV CAOULET	700 000	0	700 000
LE PASSAGE TRV X MAILLAGE RESERVOIR GAUSSENS	500 000	0	500 000
SERIGNAC REHABILITATION RESERVOIRS	300 000	0	300 000
CASTELCULIER RENOUVELLEMENT LAFFAGE CVM CALOT	288 000	0	288 000
A STAFFORT REHABILITATION RESERVOIRS DU BOURG	0	283 754	283 754
CASTELCULIER CHEMIN D ALBRE CVM	252 000	0	252 000
ST MARTIN NAUDI CVM	250 000	0	250 000
PUYMIROL TRV X ST JULIEN-RTE DE LA PLAINE	245 000	0	245 000
ENGAYRAC BIGOURDA CVM	210 000	0	210 000
PUYMIROL PIQUE RAISIN TRV X CVM	210 000	0	210 000
A STAFFORT REHABILITATION RESERVOIRS GRES	0	204 251	204 251
ROQUEFORT TRV X CANALISATION ZONE SUN VALLEY	200 000	0	200 000
PUYMIROL MALBES CVM	158 000	0	158 000
MOIRAX RTE DE LA PEYRIGNE	155 000	0	155 000
MOIRAX PEYREMOUNIC CVM	150 000	0	150 000
LAPLUME RENOUVELLEMENT CHEMIN PAPON	150 000	0	150 000
SCHEMA DIRECTEUR	0	143 088	143 088
LAYRAC CHEMIN BOURRET DEVOIEMENT CANALISATION	0	129 925	129 925
ACQUISITION ET POSE MODULES SYSTÈME TELECOM	120 000	0	120 000
MOIRAX DEVOIEMENT ROUTE SEGOUGNAC	120 000	0	120 000
FOULAYRONNES RENOUVELLEMENT ALLEES DES FONTAINES	110 000	0	110 000
BAJAMONT RENOUVELLEMENT A EP RTE DE CAHORS	80 000	0	80 000
BON ENCONTRE RUE LALANDE	75 000	0	75 000
ST CAPRAIS DE LERM RENOUVELLEMENT GOULPAS	0	63 324	63 324
CAUZAC DEVOIEMENT CHÂTEAU	0	61 418	61 418
DEVOIEMENT LIES A PC/CU	33 970	9 587	43 557
FOULAYRONNES MARMANDE CVM	0	42 841	42 841
LAPLUME DEVOIEMENT CANALI RUE BLAIRE	0	39 862	39 862
CASTELCULIER TRV X CARREFOUR DE GAULE	35 000	0	35 000
AGEN MAILLAGE AV MICHEL SERRES	30 000	0	30 000
AGEN USINE LA CAPELETTE	3 384	22 614	25 998
LAYRAC DEVOIEMENT A EP CHEMIN CHATEAU	25 000	0	25 000
GENERAL:RACCORDEMENT ELECTRIQUE RESERVOIR	0	24 191	24 191
A STAFFORT PROJET CENTRE BOURG	0	23 833	23 833
A STAFFORT RENOUVELLEMENT AV DE LA PLATEFOR	20 000	0	20 000
ST ROMAIN RENOUVELLEMENT CANALISATION SOUS CIMETIERE	20 000	0	20 000
STE COLOMBE TRAVAUX RESERVOIR ET REPRISE	0	18 454	18 454
ST CAPRAIS MOULY BELDEN CVM	0	17 808	17 808
PGSSE REGLEMENTAIRES	0	12 500	12 500
CLOTURES DIVERS SITES	10 000	0	10 000
FOUAYRONNES EXTENSION ROUTE DE RIDOUNEL	0	9 978	9 978
ETUDES DIVERSES	8 000	0	8 000
AGEN DEVOIEMENT CAMILLE DESMOULIN	7 680	0	7 680
AGEN FON DE RACHE ABAIS BRANCHEMENT	6 744	0	6 744
STE COLOMBE RESERVOIR ET REPRISE	0	3 523	3 523
ESTILLAC RETABLISSEMENT PASSAGE SOUS A62	0	2 943	2 943
BON ENCONTRE DEVOIEMENT CANA COTE DU FROMAGE	0	2 783	2 783
LE PASSAGE RENOUVELLEMENT EU KENNEDY	0	1 040	1 040
TOTAL	4 772 779	1 597 714	6 370 493

5 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Ce budget couvre les contrats de DSP de l'assainissement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 sur le territoire des 31 communes, celui récupéré lors du transfert de compétence du 1^{er} janvier 2023 pour 7 communes de l'ex-CCPAPS, ainsi que la part de régie conservée pour la gestion des stations d'épuration desservant moins de 2 000 habitants des territoires Ouest, Sud et Agen-Centre

(En K€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement	3 267	4 364	4 353	4 343	4 253	5 164	4 950
- Dépenses réelles de fonctionnement	851	1 032	728	767	789	1 015	1 278
= EPARGNE DE GESTION	2 416	3 332	3 625	3 576	3 464	4 149	3 672
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	74,0%	76,4%	83,3%	82,3%	81,4%	80,3%	74,2%
- Frais financiers	351	318	300	421	453	372	453
= EPARGNE BRUTE	2 065	3 014	3 325	3 155	3 011	3 777	3 219
TAUX D'EPARGNE BRUTE	63,2%	69,1%	76,4%	72,6%	70,8%	73,1%	65,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 426	1 018	1 387	4 174	1 471	1 575	6 135
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	21 739	19 577	17 450	18 975	17 364	15 742	16 524
VARIATION DE L'ENCOURS	-1 763	-2 162	-2 127	1 525	-1 611	-1 622	782
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	10,5 ans	6,5 ans	5,2 ans	6,0 ans	5,8 ans	4,2 ans	5,1 ans

Comme pour le budget eau, la RMDP versée par Eau de Garonne (3 381k€ prévus en 2026 contre 2 198k€ perçus en 2025) vient remplacer les parts fixes et surtaxes relatives au territoire géré en DSP (2 559k€ perçus en 2025). Toutefois, un reversement des parts fixes subsiste pour la partie du territoire géré en régie par l'Agglomération (755k€ prévus en 2026).

On retrouve également un système de vases communicants pour les nouvelles redevances performance et pollution non domestique, encaissées puis reversées à l'Agence de l'eau (414k€ prévus en dépense et recette en 2026).

L'épargne brute prévisionnelle reste supérieure à 3M€. Rapportée à l'encours de dette prévisionnel qui progresse d'environ 0,8M€ (avec un emprunt d'équilibre de 2,5M€ et un emprunt de couverture des reports de 0,5M€), cela permet de conserver une capacité de désendettement prévisionnelle largement sous la barre des 10 ans (5,1 ans).

En investissement, après un mandat axé sur les dernières mises en séparatif et des réfections de réseaux anciens et ouvrages vieillissants (2,5M€/an), les opérations d'investissement 2026 concerneront les queues de programme liées au schéma directeur de 2013 et l'accompagnement des travaux de reprise de voiries communales, avant de pouvoir envisager des regroupements de systèmes à plus long terme. Les travaux de sécurisation et de réhabilitation prévus pour 2026 s'élèveront à environ 1,8M€, niveau proche de la moyenne annuelle des dépenses constatée ces six dernières années.

L'année 2026 verra également le lancement des travaux de doublement de la station de l'Agropole, le dossier d'autorisation environnementale ayant fait l'objet de la procédure de

consultation et devant être examiné avant l'été en CODERST¹ (cf. autorisation de programme ouverte en 2025 par délibération DCA_058/2025 du 10 avril 2025).

Opérations	BP	REPORTS	TOTAL
ESTILLAC TRVX STEP AGROPOLE APCP	2 500 000	0	2 500 000
FOULAYRONNES SEPERATIF ALLEE FONTAINE	400 000	750	400 750
POSE ET FOURNITURE SYST TELECOM	400 000	0	400 000
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMT	118 950	233 206	352 156
LE PASSAGE MISE EN SEPARATIF RUE AMBL	0	261 020	261 020
AGEN DEDOUBLEMENT BV DU PR RIQUET	250 000	0	250 000
LA PLUME CHANGEMENT DES 2 POSTES DE REFOULEMENT	200 001	5 784	205 784
LAYRAC EXTENSION LABARRE	175 000	0	175 000
SERIGNACRENOUV POSTE DE REFOULEMENT BRUILHOIS	150 000	0	150 000
PONT DU CASSE REFECTION RESEAUX EU	140 000	0	140 000
ROQUEFORT REPRISE POSTE DE REFOULEMENT DE LA PALANQUE	0	139 944	139 944
ESTILLAC RENOUV RES AGROPOLE	80 001	59 731	139 731
BON ENCONTRE RENOUV ELLEMENT JOLIOT CURIE	0	123 712	123 712
PONT DU CASSE POURSUITE RENOUV ET RST	50 000	40 766	90 766
CAUDECOSTE RENOUV EL RESEAU EU	80 000	0	80 000
COLAYRAC RENOUV ELLEMENT AV DE LA LIBERATION	0	70 090	70 090
SERIGNAC REHABILITATION EU AV BRUILHOIS	0	55 245	55 245
PONT DU CASSE REPARATION DIV INFILTRATIONS	50 000	0	50 000
CAUDECOSTE EXTENSION LAS BECHES	43 000	0	43 000
ESTILLAC STEP AGROPOLE	0	40 669	40 669
LE PASSAGE MIS EN OEUVRE STOCKA RESEAU	40 000	0	40 000
ROQUEFORT REFECTION EU ZA SUN VALLEY	0	39 856	39 856
ASTAFFORT RENOUV RUE DE LA PLATEF	0	38 948	38 948
REGIE AGGLO RENOV S4W	0	35 441	35 441
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	27 447	5 108	32 555
COLLECTIF LUSIGNAN GRAND	30 000	0	30 000
FOULAYRONNES RESTRUCTURATION LAGUNE	30 000	0	30 000
TRVX REPARATIONS URGENTES	20 000	6 074	26 074
SERIGANCTX REHAB DEGRILLEUR STEP	0	29 189	29 189
ACQ VEHICULE UTILIT CAMIONNETTE	22 000	0	22 000
LE PASSAGE SEPARATIF RUE GAMBETA	20 000	0	20 000
ACQUISITION BENNES	0	16 926	16 926
TEST ETANCHEITE PASSAGE CAM	15 000	0	15 000
FOULAYRONNES PR ARTIGUES LUCHE	0	12 986	12 986
BON ENCONTRE DEVOIEMENT CANALISATION EU COTE FROMAG	0	12 965	12 965
SERIGNAC REPARATION RESEAU ECPP	0	11 700	11 700
DIVERS POMPES	10 000	0	10 000
DEVOIEMENT PC CU	10 000	0	10 000
CHEMIN D'ACCES STEPS	5 000	0	5 000
EXPLOIT TRVX DIVERS PR SECURIS	5 000	0	5 000
SECURISATION DES POSTE DE REFOULEMENT DE LA DSP	0	4 519	4 519
SUMI QUAL. COURS D'EAU AV TRV	4 000	0	4 000
ACQ NOUVEAU MAT INFORM ET TEL	3 500	0	3 500
BRA X CONSTRUCTIONS NOUVELLE STEP	0	2 359	2 359
EXPLOIT PETIT MA TERIEL	2 200	0	2 200
AGEN RENOUV ELLEMENT RESEAU X	0	1 900	1 900
BOE EXT RESEAU ALLEE DE RIOLS	0	1 366	1 366
ST HILAIRE NVELLE STEP LUSIGNAN GD	0	1 227	1 227
ACQ TERRAIN ACCES	1 000	0	1 000
ST HILAIRE EFFONDREMENT POSTE DE REFOULEMENT PEA	0	910	910
TOTAL	4 882 098	1 252 388	6 134 486

¹ Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

6 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dépenses de fonctionnement en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
PERSONNEL	37	48	70	69	70	77	85
CONTROLES PERIODIQUES	108	3	0	3	55	118	241
FRAIS DIVERS	5	4	6	5	6	3	4
Total	150	55	76	77	131	198	330
Recettes de fonctionnement en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
REDEVANCES	128	147	143	123	106	112	134
ENQUETES VENTES	14	19	23	23	31	23	15
Total	142	166	166	146	137	135	149
<i>recettes-dépenses</i>	-8	111	90	69	6	-63	-181

pour mémoire excédent n-1 reporté	349	342	450	541	610	616	553
-----------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Le budget SPANC est géré en régie pour les 44 communes de l'Agglomération d'Agen depuis le 1^{er} janvier 2023.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif ainsi que le conseil aux usagers pour des installations nouvelles ou des réhabilitations.

En 2026, les recettes prévisionnelles de l'exercice sont inférieures aux dépenses prévisionnelles du fait des frais liés au nouveau marché de contrôle de bon fonctionnement (241k€ de dépenses). Avec la reprise de l'excédent de fonctionnement antérieur (553k€), ce budget se trouve finalement largement excédentaire, ce qui permet de ne pas augmenter la redevance semestrielle pour les usagers.

7 - BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE VOIRIE »

Le CGCT impose aux EPCI qui effectuent des prestations pour le compte des communes membres sur des compétences communales la création d'un budget annexe de type M4.

L'Agglomération intervient pour le compte des communes qui le souhaitent sur l'entretien des voiries communales au travers de conventions de prestation de services.

Les dépenses sont imputées au budget principal (personnel, matériel, fournitures) et refacturées au budget annexe « prestations de voirie » au travers d'un mouvement inter budget. La recette versée par les communes pour ces prestations est comptabilisée sur le budget annexe.

Ce budget comporte donc une recette et une dépense de fonctionnement d'un montant équivalent soit 500k€ estimés pour 2026. Le recours à ce budget est en hausse depuis 2022 du fait de la révision statutaire relative à la compétence voirie et la rétrocession d'un certain nombre de voies aux communes membres qui continuent tout de même d'avoir recours aux services de l'Agglomération pour entretenir ces voies. Toutefois, il a été revu à la baisse en

2026 compte tenu du manque de visibilité, en cette année de renouvellement électoral, sur les commandes qui seront effectivement passées par les communes membres aux services de l'Agglomération.

BP 2025 (en K€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Prestations d'entretien des voiries communales	118	330	608	680	868	500
Dépenses de fonctionnement	118	330	608	680	868	500
Remboursement de frais au budget principal						

8- BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL »

Le budget annexe relatif à la gestion du marché d'intérêt national (MIN) a été créé le 1^{er} janvier 2019, à la dissolution du Syndicat mixte, après le retrait du Département.

En section de fonctionnement, au-delà des crédits inscrits pour honorer les taxes foncières des locaux dont l'Agglomération est propriétaire (326,5k€), sont inscrits 23k€ de crédits pour l'entretien des bâtiments et la signalétique. Les autres dépenses recouvrent l'assurance dommage aux biens (dont la convention signée avec la SOLOGEMIN prévoit qu'elle soit remboursée par cette dernière), les frais financiers et la dotation aux amortissements.

Ces dépenses sont couvertes en partie par la redevance perçue pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur certaines toitures du MIN (31,5k€), et par deux versements de la part de la SOLOGEMIN (le remboursement d'assurance évoqué ci-avant ainsi qu'une redevance d'occupation du domaine public) qui permettent de réduire la subvention d'équilibre prévisionnelle à verser par le budget principal (497k€ prévus pour 2026 contre 515k€ versés en 2025).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
TAXES FONCIERES	326 500,00
ENTRETIEN BATIMENTS ET SIGNALETIQUE	23 000,00
INTERETS EMPRUNTS	89 534,21
ASSURANCES	69 279,15
AMORTISSEMENTS	17 346,74
AUTRES	1 010,00
VIREMENT	114 757,46
TOTAL	641 427,56
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	31 510,00
REDEVANCE AOT SOLOGEMIN	43 000,00
REMBOURSEMENT ASSURANCES SOLOGEMIN	69 770,00
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	497 037,56
AUTRES	110,00
TOTAL	641 427,56

Sur ce budget, la modernisation du Marché au Carreau a représenté un investissement important du mandat écoulé. Dans l'attente de la définition du programme d'investissement pour le mandat à venir, il est proposé, de financer, en 2026 :

- un diagnostic des toitures et une étude photovoltaïque qui pourraient permettre de financer la réfection nécessaire des toitures grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques,
- les travaux urgents de réfection du réseau pluvial.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026	REPORTS 2025	TOTAL 2026
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	110 088,19	0,00	110 088,19
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	132 104,20	0,00	132 104,20
ETUDE PHOTOVOLTAIQUE ET DIAG TOITURES	57 000,00	13 080,00	70 080,00
ETUDE EAUX PLUVIALES	7 730,00	6 048,00	13 778,00
TVX REFECTION RESEAU PLUVIAL	231 335,13	14 664,87	246 000,00
TOTAL	538 257,52	33 792,87	572 050,39
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026	REPORTS 2025	TOTAL 2026
RESERVES	110 088,19	0,00	110 088,19
SUBVENTION ADEME ETUDE PHOTOVOLTAIQUE	10 500,00	0,00	10 500,00
AMORTISSEMENTS	17 346,74	0,00	3 333,33
VIREMENT	114 757,46	0,00	114 757,46
EMPRUNT EQUILIBRE	319 358,00	0,00	319 358,00
TOTAL	572 050,39	0,00	572 050,39

Il ressort de ces prévisions la nécessité d'inscrire un emprunt d'équilibre prévisionnel de 319k€. Si cet emprunt devait être effectivement réalisé, cela porterait l'encours de dette de ce budget à 3 026k€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1612-21 à L.1612-41, L.2312-1 et L.5211-10,

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

Vu la délibération n° DCA_063/2021 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 8 juillet 2021, portant expérimentation du CFU et passage à la nomenclature comptable M57,

Vu la délibération n° DCA_028/2026 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 9 avril 2026, portant approbation du Règlement Intérieur des Instances communautaire,

Le Bureau communautaire informé le 16 avril 2026,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré à la majorité

[01 CONTRE : M. GARAY]

[06 ABSTENTIONS : MME BENARD, MME DELCROS, M. JANRAY, M. MIRANDE, MME QUILLOT, MME VIGUIE]

DECIDE

1°/ D'APPROUVER l'équilibre général des Budgets Primitifs 2026 des budgets annexes suivants :

- Budget des zones d'activités économiques (B03)
- Budget Eau (B05)
- Budget Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transports urbains (B09)
- Budget prestations de voirie (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget MIN (B15)

2°/ D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre tout acte en exécution de ces budgets primitifs.

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 05 / 05 / 2026

Publication le 05 / 05 / 2026

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président

Le Secrétaire de séance



Olivier GRIMA

Dorian JANRAY



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

OBJET : DCA_076/2026 – BUDGET PRIMITIF 2026 – VOTE PAR CHAPITRE – BUDGET PRINCIPAL

	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE AVRIL A 18H00
Nombre de délégués en exercice : 85	LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES
Présents : 74	M. GRIMA, M. BRUNEAU, M. DUPONT, MME LASMAK, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. DELBOSQ, MME LANDRIN, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, MME GILARD, M. JIMENEZ, M. PERIE, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, M. BONNET, M. GONANO, M. BOT, M. ROUX, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, M. CHAU VAN (SUPPLEANT DE MME MAZET), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. MALCAYRAN (SUPPLEANT DE M. RODRIGUEZ), MME ROCCHIETTI, M. SOFYS, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.
Absents : 11	MME DELCROS, M. VO VAN, MME SANZ, M. FELLAH, M. FARGUE, MME LUGUET, MME VIGUIE, MME NAY BEN AMOR, M. VALETTE, M. RAYSSAC ET M. BUISSON.
Pouvoirs : 10	MME DELCROS A MME BENARD M. VO VAN A M. DUPONT MME SANZ A M. GARAY M. FELLAH A MME BRANDOLIN ROBERT M. FARGUE A M. DELBOSQ M. RAYSSAC A M. FREMY MME VIGUIE A M. MIRANDE M. VALETTE A MME LABOURNERIE MME LUGUET A MME GENOVESIO M. BUISSON A M. SANCHEZ
Secrétaire de séance :	M. JANRAY
Date de la convocation dématérialisée :	VENDREDI 17 AVRIL 2026

EXPOSE :

Par délibération du Conseil communautaire et en vertu des modalités d'application des instructions comptables applicables au budget principal de l'Agglomération d'Agen (M57 pour le budget principal), vous avez décidé de voter ce budget par chapitre.

Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2026 par chapitre.

BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 950 150,24	21 950 150,24
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	46 117 862,00	46 117 862,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 225 497,78	12 225 497,78
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 345 457,54	10 345 457,54
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 065 000,00	6 065 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 101 296,37	10 101 296,37
66 CHARGES FINANCIERES	3 159 915,77	3 159 915,77
67 CHARGES SPECIFIQUES	315 364,80	315 364,80
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	401 333,00	401 333,00
Somme:	110 681 877,50	110 681 877,50

RECETTES

Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 433 559,06	2 433 559,06
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	88 500,00	88 500,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	108 602,63	108 602,63
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	32 031 807,78	32 031 807,78
73 IMPOTS ET TAXES	24 292 728,12	24 292 728,12
731 FISCALITE LOCALE	35 576 900,00	35 576 900,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	15 480 564,20	15 480 564,20
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	662 291,71	662 291,71
76 PRODUITS FINANCIERS	2 424,00	2 424,00
77 PRODUITS SPECIFIQUES	4 500,00	4 500,00
Somme:	110 681 877,50	110 681 877,50

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2026	RP 2025	Propositions du PRESIDENT
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 622 788,20	0,00	12 622 788,20
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	108 602,63	0,00	108 602,63
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 157 798,06	179,13	11 157 977,19
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 840 767,72	1 280 683,13	4 121 450,85
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 095 019,42	2 690 498,39	11 785 517,81
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 152 774,34	3 193 728,13	17 346 502,47
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 882 038,91	1 681 572,23	10 563 611,14
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 641,00	0,00	40 641,00
458143 OPERATIONS SOUS MANDAT PUP TOMBACCO	0,00	11 427,12	11 427,12
Somme:	61 200 430,28	8 858 088,13	70 058 518,41

RECETTES			
Chapitre	BP 2026	RP 2025	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 345 457,54	0,00	10 345 457,54
024 PRODUITS DES CESSIONS	400 200,00	0,00	400 200,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 065 000,00	0,00	6 065 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 494 294,25	0,00	12 494 294,25
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 531 973,30	4 376 934,54	7 908 907,84
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 179 823,80	5 917 000,00	30 096 823,80
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES	414 800,00	0,00	414 800,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 519,00	0,00	16 519,00
458232 OPERATIONS SOUS MANDAT DIAGNOSTIQUE BASSINS VERSANTS	0,00	5 088,86	5 088,86
458243 OPERATIONS SOUS MANDAT PUP TOMBACCO	0,00	11 427,12	11 427,12
Somme:	59 748 067,89	10 310 450,52	70 058 518,41

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1612-21 à L.1612-41, L2312-1 et L.5211-10,

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

Vu la délibération n° DCA_063/2021 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 8 juillet 2021, portant expérimentation du CFU et passage à la nomenclature comptable M57,

Vu la délibération n° DCA_028/2026 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 9 avril 2026, portant approbation du Règlement Intérieur des Instances communautaire,

Vu le rapport de présentation de l'équilibre général du budget principal au budget primitif 2026,

Vu l'instruction comptable M57,

Le Bureau Communautaire informé en date du 16 avril 2026

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré à la majorité

[01 CONTRE : M. GARAY]

[06 ABSTENTIONS : MME BENARD, MME DELCROS, M. JANRAY, M. MIRANDE, MME QUILLOT, MME VIGUIE]

DECIDE

1°/ D'APPROUVER la présentation par chapitre du budget primitif 2026 pour le budget principal (B01),

2°/ D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre tout acte en exécution de ce budget primitif, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf. délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021).

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 05 / 05 / 2026

Publication le 05 / 05 / 2026


Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président



Olivier GRIMA

Le Secrétaire de séance



Dorian JANRAY



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

OBJET : DCA_077/2026 – BUDGETS PRIMITIFS 2026 – VOTE PAR CHAPITRE – BUDGETS ANNEXES

	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE AVRIL A 18H00
Nombre de délégués en exercice : 85	LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRÉS
Présents : 74	M. GRIMA, M. BRUNEAU, M. DUPONT, MME LASMAK, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. DELBOSQ, MME LANDRIN, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, MME GILARD, M. JIMENEZ, M. PERIE, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, M. BONNET, M. GONANO, M. BOT, M. ROUX, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, M. CHAU VAN (SUPPLEANT DE MME MAZET), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. MALCAYRAN (SUPPLEANT DE M. RODRIGUEZ), MME ROCCHIETTI, M. SOFYS, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.
Absents : 11	MME DELCROS, M. VO VAN, MME SANZ, M. FELLAH, M. FARGUE, MME LUGUET, MME VIGUIE, MME NAY BEN AMOR, M. VALETTE, M. RAYSSAC ET M. BUISSON.
Pouvoirs : 10	MME DELCROS A MME BENARD M. VO VAN A M. DUPONT MME SANZ A M. GARAY M. FELLAH A MME BRANDOLIN ROBERT M. FARGUE A M. DELBOSQ M. RAYSSAC A M. FREMY MME VIGUIE A M. MIRANDE M. VALETTE A MME LABOURNERIE MME LUGUET A MME GENOVESIO M. BUISSON A M. SANCHEZ
Secrétaire de séance :	M. JANRAY
Date de la convocation dématérialisée :	VENDREDI 17 AVRIL 2026

EXPOSE :

Par délibération du Conseil communautaire et en vertu des modalités d'application des instructions comptables applicables à chaque budget (M57 pour le budget des zones d'aménagement économiques, celui de la Technopole Agen Garonne et le budget MIN, M49 pour les budgets eau, assainissement et SPANC, M43 pour le budget transports urbains et M4 pour le budget prestations d'entretien voirie), vous avez décidé de voter chacun de ces budgets par chapitre.

Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2026 par chapitre pour chacun des budgets précités.

BUDGET ANNEXE ZAE (B03) PAR CHAPITRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	101 783,70	101 783,70
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	351 029,69	351 029,69
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 817 677,18	4 817 677,18
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	40 000,02	40 000,02
66 CHARGES FINANCIERES	40 000,02	40 000,02
Somme:	5 350 490,61	5 350 490,61

RECETTES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	82 696,00	82 696,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	110 000,00	110 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 486,00	71 486,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 046 308,59	5 046 308,59
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	40 000,02	40 000,02
Somme:	5 350 490,61	5 350 490,61

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 126 315,03	2 126 315,03
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 046 308,59	5 046 308,59
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	200 000,00	200 000,00
Somme:	7 372 623,62	7 372 623,62

RECETTES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 817 677,18	4 817 677,18
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 554 946,44	2 554 946,44
Somme:	7 372 623,62	7 372 623,62

BUDGET EAU (B05) PAR CHAPITRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	502 711,25	502 711,25
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	912 813,00	912 813,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 604,00	9 604,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 398 823,57	6 398 823,57
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 179 098,38	1 179 098,38
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	37 110,18	37 110,18
66 CHARGES FINANCIERES	458 568,53	458 568,53
67 CHARGES SPECIFIQUES	200,00	200,00
68 DOTATIONS DEPRECIATIONS PROVISIONS	0,00	0,00
Somme:	9 498 928,91	9 498 928,91

RECETTES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	251 980,50	251 980,50
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 241 097,74	5 241 097,74
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 193 494,67	1 193 494,67
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	94 000,00	94 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 718 356,00	2 718 356,00
Somme:	9 498 928,91	9 498 928,91

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2026	RP 2025	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	1 393 259,39	0,00	1 393 259,39
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 241 097,74	0,00	5 241 097,74
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 757 030,82	0,00	1 757 030,82
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000,00	155 587,50	163 587,50
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 000,00	0,00	130 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 634 778,55	1 442 126,66	6 076 905,21
Somme:	13 164 166,50	1 597 714,16	14 761 880,66

RECETTES			
Chapitre	BP 2026	RP 2025	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 398 823,57	0,00	6 398 823,57
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 179 098,38	0,00	1 179 098,38
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 730 425,05	0,00	1 730 425,05
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	260 548,50	260 548,50
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 192 985,16	1 000 000,00	5 192 985,16
Somme:	13 501 332,16	1 260 548,50	14 761 880,66

BUDGET ASSAINISSEMENT (B07) PAR CHAPITRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	725 977,00	725 977,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	527 233,85	527 233,85
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 929 084,22	2 929 084,22
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 220 004,59	2 220 004,59
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 598,62	24 598,62
66 CHARGES FINANCIERES	453 097,75	453 097,75
67 CHARGES SPECIFIQUES	500,00	500,00
Somme:	6 880 496,03	6 880 496,03

RECETTES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 275 148,93	1 275 148,93
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	655 569,10	655 569,10
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	938 906,00	938 906,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	75 370,00	75 370,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	3 909 378,00	3 909 378,00
76 PRODUITS FINANCIERS	26 124,00	26 124,00
Somme:	6 880 496,03	6 880 496,03

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2026	RP 2025	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D EXECUTION SECTION D INVESTISSEMENT REPORTE	656 270,06	0,00	656 270,06
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	655 569,10	0,00	655 569,10
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	70 000,00	0,00	70 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 196 195,05	0,00	2 196 195,05
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	122 950,00	233 206,00	356 156,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	524 147,05	128 930,73	653 077,78
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 235 001,16	890 251,25	5 125 252,41
Somme:	8 460 132,42	1 252 387,98	9 712 520,40

RECETTES			
Chapitre	BP 2026	RP 2025	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 929 084,22	0,00	2 929 084,22
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 220 004,59	0,00	2 220 004,59
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	70 000,00	0,00	70 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 036 257,54	0,00	1 036 257,54
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	68 177,00	372 400,50	440 577,50
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 477 986,55	500 000,00	2 977 986,55
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 610,00	0,00	38 610,00
Somme:	8 840 119,90	872 400,50	9 712 520,40

BUDGET SPANC (B08) PAR CHAPITRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	244 076,00	244 076,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	84 696,20	84 696,20
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	373 131,57	373 131,57
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200,00	200,00
68 PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	100,00	100,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	100,00
Somme:	702 303,77	702 303,77

RECETTES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	553 303,77	553 303,77
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	149 000,00	149 000,00
Somme:	702 303,77	702 303,77

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 000,00	22 000,00
Somme:	22 000,00	22 000,00

RECETTES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D EXECUTION	13 127,16	13 127,16
021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	373 131,57	373 131,57
Somme:	386 258,73	386 258,73

BUDGET TRANSPORT (B09) PAR CHAPITRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	631 068,50	631 068,50
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	270 000,00	270 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 583 868,33	1 583 868,33
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 619 736,57	10 619 736,57
66 CHARGES FINANCIERES	5 425,55	5 425,55
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	311 106,13	311 106,13
Somme:	13 421 205,08	13 421 205,08

RECETTES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 364 482,18	1 364 482,18
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	83 859,86	83 859,86
73 IMPOTS ET TAXES	8 306 600,00	8 306 600,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 951 951,04	1 951 951,04
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 714 312,00	1 714 312,00
Somme:	13 421 205,08	13 421 205,08

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2026	RP 2025	Propositions du PRESIDENT
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	73 333,32	0,00	73 333,32
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	120 000,00	84 092,00	204 092,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 145 068,90	21 903,99	2 166 972,89
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 132 747,75	0,00	1 132 747,75
Somme:	3 471 149,97	105 995,99	3 577 145,96

RECETTES			
Chapitre	BP 2026	RP 2025	Propositions du PRESIDENT
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	737 485,58	0,00	737 485,58
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	926 169,02	0,00	926 169,02
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 516,90	0,00	18 516,90
021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 583 868,33	0,00	1 583 868,33
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	311 106,13	0,00	311 106,13
Somme:	3 577 145,96	0,00	3 577 145,96

BUDGET PRESTATIONS VOIRIE (B10) PAR CHAPITRE BP 2026
--

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	500 000,00	500 000,00
Somme:	500 000,00	500 000,00

RECETTES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	500 000,00	500 000,00
Somme:	500 000,00	500 000,00

BUDGET ANNEXE TAG (B11) PAR CHAPITRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
002 EXEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	8 529 462,58	8 529 462,58
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 157 747,74	4 157 747,74
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 267 990,55	19 267 990,55
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	620 913,32	620 913,32
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	10,00
66 CHARGES FINANCIERES	620 913,32	620 913,32
Somme:	33 197 037,51	33 197 037,51

RECETTES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 730 348,00	2 730 348,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 242 459,03	16 242 459,03
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	620 913,32	620 913,32
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00
Somme:	19 593 720,35	19 593 720,35

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 242 459,03	16 242 459,03
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 777 646,50	1 777 646,50
Somme:	18 020 105,53	18 020 105,53

RECETTES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION	6 024 301,59	6 024 301,59
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 267 990,55	19 267 990,55
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 331 130,55	6 331 130,55
Somme:	31 623 422,69	31 623 422,69

BUDGET MIN (B15) PAR CHAPITRE BP 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	419 779,15	419 779,15
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	114 757,46	114 757,46
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	17 346,74	17 346,74
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	10,00	10,00
66 CHARGES FINANCIERES	89 534,21	89 534,21
Somme:	641 427,56	641 427,56

RECETTES		
Chapitre	BP 2026	Propositions du PRESIDENT
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	144 280,00	144 280,00
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	497 047,56	497 047,56
77 PRODUITS SPECIFIQUES	100,00	100,00
Somme:	641 427,56	641 427,56

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2026	RP 2025	Propositions du PRESIDENT
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	110 088,19	0,00	110 088,19
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	132 104,20	0,00	132 104,20
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 730,00	17 968,00	26 698,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	287 335,13	15 824,87	303 160,00
Somme:	538 257,52	33 792,87	572 050,39

RECETTES			
Chapitre	BP 2026	RP 2025	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 346,74	0,00	17 346,74
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	114 757,46	0,00	114 757,46
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	110 088,19	0,00	110 088,19
13 SUBVENTION D INVESTISSEMENT	10 500,00	0,00	10 500,00
16 EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	319 358,00	0,00	319 358,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
Somme:	572 050,39	0,00	572 050,39

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1612-21 à L.1612-41, L.2312-1 et L.5211-10,

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

Vu la délibération n° DCA_063/2021 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 8 juillet 2021, portant expérimentation du CFU et passage à la nomenclature comptable M57,

Vu la délibération n° DCA_028/2026 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 9 avril 2026, portant approbation du Règlement Intérieur des Instances communautaire,

Vu le rapport de présentation de l'équilibre général des budgets primitifs 2026 sur les budgets annexes,

Vu les instructions comptables M57, M49, M43 et M4,

Le Bureau Communautaire informé en date du 16 avril 2026

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré à la majorité

[01 CONTRE : M. GARAY]

[06 ABSTENTIONS : MME BENARD, MME DELCROS, M. JANRAY, M. MIRANDE, MME QUILLOT, MME VIGUIE]

DECIDE

1°/ D'APPROUVER la présentation par chapitre du budget primitif 2026 pour les 8 budgets annexes suivants :

- budget annexe des zones d'activité économique (B03),
- budget annexe Eau (B05),
- budget annexe Assainissement (B07),
- budget annexe du service public d'assainissement non collectif (B08),
- budget annexe transports (B09),
- budget annexe prestations de voirie (B10),
- budget annexe Technopole Agen Garonne (B11),
- budget annexe MIN (B15),

2°/ D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre tout acte en exécution de ces budgets primitifs, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf. délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021).

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 05 / 05 / 2026

Publication le 05 / 05 / 2026

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président

Le Secrétaire de séance



Olivier GRIMA

Dorian JANRAY



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

OBJET : DCA_078/2026 – BUDGET PRIMITIF 2026 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE

	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE AVRIL A 18H00
Nombre de délégués en exercice : 85	LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES
Présents : 74	M. GRIMA, M. BRUNEAU, M. DUPONT, MME LASMAK, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. DELBOSQ, MME LANDRIN, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, MME GILARD, M. JIMENEZ, M. PERIE, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, M. BONNET, M. GONANO, M. BOT, M. ROUX, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, M. CHAU VAN (SUPPLEANT DE MME MAZET), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. MALCAYRAN (SUPPLEANT DE M. RODRIGUEZ), MME ROCCHIETTI, M. SOFYS, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.
Absents : 11	MME DELCROS, M. VO VAN, MME SANZ, M. FELLAH, M. FARGUE, MME LUGUET, MME VIGUIE, MME NAY BEN AMOR, M. VALETTE, M. RAYSSAC ET M. BUISSON.
Pouvoirs : 10	MME DELCROS A MME BENARD M. VO VAN A M. DUPONT MME SANZ A M. GARAY M. FELLAH A MME BRANDOLIN ROBERT M. FARGUE A M. DELBOSQ M. RAYSSAC A M. FREMY MME VIGUIE A M. MIRANDE M. VALETTE A MME LABOURNERIE MME LUGUET A MME GENOVESIO M. BUISSON A M. SANCHEZ
Secrétaire de séance :	M. JANRAY
Date de la convocation dématérialisée :	VENDREDI 17 AVRIL 2026

EXPOSE :

L'équilibre général du budget primitif 2026 qui vous a été présenté dans le rapport précédent a été construit à taux constants pour 2026 et tient compte des bases fiscales prévisionnelles notifiées dans l'état fiscal 1259 mis à disposition le 23 mars dernier.

Au niveau de la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'Agglomération d'Agen applique depuis le 1^{er} janvier 2022, date de la fusion avec l'ex-Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS), un taux moyen pondéré. Ce taux moyen pondéré est le résultat de la moyenne pondérée entre l'ancien taux de l'Agglomération d'Agen (28,80%) et l'ancien taux de la CCPAPS (9,78%), soit 28,72%. En vertu du mécanisme d'intégration fiscale progressive, un dispositif de lissage a permis d'atteindre progressivement ce taux sur toutes les communes membres 4 ans après la fusion, soit à partir de 2025.

Au niveau de la taxe foncière, le choix a été fait d'appliquer en 2022 les anciens taux de l'Agglomération d'Agen :

- 1% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 4,12% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Ces taux n'ont pas été modifiés depuis et sont maintenus au même niveau pour 2026.

En revanche, du fait de la réforme fiscale ayant conduit à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est demeuré figé, en 2022, au niveau précédemment acquis, à savoir 9,70% sur le périmètre de l'ancienne Agglomération d'Agen et 9,02% sur le périmètre de l'ancienne CCPAPS.

En 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a dû être fixé au niveau du taux moyen pondéré soit 9,59%. Il est proposé de maintenir ce taux pour 2026.

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, depuis 2023, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est harmonisé à hauteur de 11% sur l'ensemble du territoire de la nouvelle agglomération. Ce taux s'est avéré insuffisant pour couvrir la totalité des dépenses liées à la mise en œuvre de la « révolution des poubelles » en 2023 et 2024 mais le taux de couverture des charges du service de collecte et traitement des déchets par la TEOM s'est nettement amélioré en 2025 (cf. rapport de présentation du CFU 2025 adopté le 26 février dernier). Par conséquent, il est proposé de maintenir ce taux en 2026 (cf. rapport de présentation de l'équilibre général du BP 2026).

Le coefficient multiplicateur de TASCOM a été fixé à son niveau maximum en 2023 et sera maintenu à ce niveau en 2026, soit 1,20.

Enfin, le Conseil d'Agglomération a décidé, le 10 avril 2025, d'instaurer une taxe dédiée au financement des dépenses en matière de gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette délibération fixait le produit fiscal attendu de cette taxe à 600k€ pour 2026. Il est proposé de confirmer ce montant pour 2026 dans l'attente d'élaborer une prospective financière détaillée pour l'exercice de cette compétence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.5211-10,

Vu le Code Général des Impôts et notamment, les articles 1379-0-bis III.1 2°, 1609 nonies C, 1636 B sexies, 1638-0-bis-III et 1639 A

Vu les 7^{ème} et 8^{ème} alinéas du 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Vu la délibération n°DCA_031/2025 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 10 avril 2025, actant l'instauration d'une taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu la délibération n° DCA_028/2026 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 9 avril 2026, portant approbation du Règlement Intérieur des Instances communautaires,

Le Bureau Communautaire informé en date du 16 avril 2026,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré à la majorité

[01 CONTRE : M. GARAY]

[06 ABSTENTIONS : MME BENARD, MME DELCROS, M. JANRAY, M. MIRANDE, MME QUILLOT, MME VIGUIE]

DECIDE

1°/ DE FIXER, pour 2026, les taux suivants :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 28,72%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,59%
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 1,00%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 4,12%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : taux unique de 11,00% sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération d'Agen (44 communes)

Il est à noter que le taux de Versement Mobilité a été arrêté par une délibération spécifique en Conseil d'Agglomération, le 16 novembre 2023 (*taux maintenu à 0,75%*).

2°/ DE FIXER, pour 2026, un coefficient multiplicateur de TASCOM unique à 1,20 pour l'ensemble du territoire,

3°/ DE FIXER, pour 2026, le produit fiscal attendu de la taxe GEMAPI à 600 000,00 €.

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 05 / 05 / 2026

Publication le 05 / 05 / 2026

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président

Le Secrétaire de séance



Olivier GRIMA

Dorian JANRAY